

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du vendredi 7 juin 2002**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	1202
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Erik Arckens à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « l'instauration éventuelle d'une taxe sur les nuitées d'hôtel dans la région »	1202
— De M. Michel Van Roye à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les conséquences de la faillite d'un câble-distributeur à Bruxelles »	1203
— De M. Jos Van Assche à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'absence d'augmentation salariale et de quasi-doublement	

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van vrijdag 7 juni 2002**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	1202
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Erik Arckens aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de mogelijke instelling van een overnachtingsbelasting in het gewest »	1202
— Van de heer Michel Van Roye aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de gevolgen van het faillissement van een kabelmaatschappij in Brussel »	1203
— Van de heer Jos Van Assche aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het uitblijven van een loonsverhoging en	

	Pages		Blz.
	—		—
du pécule de vacances des fonctionnaires de la Région de Bruxelles-Capitale »	1204	de quasi verdubbeling van het vakantiegeld van de ambtenaren van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	1204
— De M. Michel Lemaire à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le séjour du ministre au Japon »	1205	— Van de heer Michel Lemaire aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het verblijf van de minister in Japan »	1205
— De M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'affectation de la totalité du bâtiment A du Résidence Palace à l'accueil des sommets européens »	1206	— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de bestemming van het volledig A-gebouw van de « Résidence Palace » voor de Europese topvergaderingen »	1206
Question d'actualité jointe de M. Yaron Pesztat, concernant « l'accueil des bâtiments européens à Bruxelles »	1206	Toegevoegde dringende vraag van de heer Yaron Pesztat, betreffende « de vestiging van de Europese gebouwen in Brussel »	1206
— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la gratuité dans les services de « De Lijn » pour les plus de 65 ans dès le 1 ^{er} juillet 2002 »	1209	— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het gratis vervoer voor 65-plussers op « De Lijn » vanaf 1 juli 2002 »	1209
— De M. Bernard Ide à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le risque d'explosion d'une conduite de gaz rue Neerveld à Woluwé-Saint-Lambert »	1210	— Van de heer Bernard Ide aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het gevaar voor ontploffing van een gasleiding in de Neerveldstraat in Sint-Lambrechts-Woluwe »	1210
— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le groupe de travail mixte sur les finances communales »	1211	— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de gemengde werkgroep over de gemeentefinanciën »	1211
— De M. Christos Doulkeridis à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la décision éventuelle du gouvernement sur la réforme fiscale »	1212	— Van de heer Christos Doulkeridis aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de eventuele beslissing van de regering over de belastinghervorming »	1212
INTERPELLATIONS		INTERPELLATIES	
— De M. Joseph Parmentier à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de		— Van de heer Joseph Parmentier tot de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuur-	

	Pages		Blz.
l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté Publique et du Commerce Extérieur, concernant « la construction de la future station d'épuration des eaux du nord de Bruxelles »	1213	behoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de bouw van het toekomstige waterzuiveringsstation in het noorden van Brussel »	1213
Discussion — <i>Orateurs</i> : MM. Joseph Parmentier, Alain Adriaens, Mme Béatrice Fraiteur, M. Didier Gosuin , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur	1213	Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Joseph Parmentier, Alain Adriaens, mevrouw Béatrice Fraiteur, de heer Didier Gosuin , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel	1213
— De Mme Marie-Jeanne Riquet à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté Publique et du Commerce extérieur, concernant « la réforme du secteur de l'eau en Région bruxelloise »	1220	— Van mevrouw Marie-Jeanne Riquet tot de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de hervorming van de sector van het water in het Brussels Gewest »	1220
Interpellation jointe de M. Benoît Cerexhe concernant « la rationalisation des intercommunales de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale »	1220	Toegevoegde interpellatie van de heer Benoît Cerexhe betreffende « de stroomlijning van de waterleidingsintercommunales in het Hoofdstedelijk Gewest »	1220
Discussion — <i>Orateurs</i> : Mme Marie-Jeanne Riquet, MM. Benoît Cerexhe, Alain Adriaens, Joseph Parmentier, Didier Gosuin , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur	1220	Bespreking — <i>Sprekers</i> : mevrouw Marie-Jeanne Riquet, de heren Benoît Cerexhe, Alain Adriaens, Joseph Parmentier, Didier Gosuin , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel	1220
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Michel Moock à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les récentes déclarations du directeur général de la STIB »	1229	— Van de heer Michel Moock aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de recente verklaringen van de directeur-generaal van de MIVB »	1229
— De M. Vincent De Wolf à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la gratuité des transports en commun dans l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale à l'occasion de la journée sans voiture du 22 septembre 2002 »	1230	— Van de heer Vincent De Wolf aan de heren Jos Chabert, ministre van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het gratis openbaar vervoer in heel het Hoofdstedelijk Gewest ter gelegenheid van de autoloze dag op 22 september 2002 »	1230
— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction Publique et des Relations extérieures, concernant « les plaintes des contribuables se voyant imposer en 2002 le paiement du montant de la radio-téléredevance »	1232	— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de klachten van belastingplichtigen die in 2002 het kijk- en luistergeld moeten betalen »	1232
			1199

	Pages		Blz.
	—		—
— De M. Bernard Ide à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les états généraux de la sécurité routière et la politique régionale en matière de zones 30 »	1234	— Van de heer Bernard Ide aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de staten-generaal van de verkeersveiligheid en het gewestelijk beleid in verband met de zones 30 »	1234
SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA DESIGNATION DES NEUF MEMBRES DU COLLEGE JURIDICITIONNEL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	1236	GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE AANWIJZING VAN NEGEN LEDEN VAN HET RECHTS-COLLEGE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST	1236
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant les articles 98 et 100 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (n ^{os} A-295/1 et 2 – 2001/2002)	1237	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de artikelen 98 en 100 van het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen (nrs. A-295/1 en 2 – 2001/2002)	1237
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à l'introduction d'une réduction de la taxe de mise en circulation (TMC) sur la base de la norme d'émission de moteur (comme visé dans la directive 98/69/CE du 13 octobre 1998) ou de la nature du combustible de propulsion, compte tenu de la neutralité fiscale et en vue de prévenir la concurrence entre les régions au niveau de l'immatriculation des véhicules (n ^{os} A-294/1 et 2 – 2001/2002)	1237	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Samenwerkingsakkoord tussen het Vlaams Gewest, het Waals Gewest en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende de invoering van een vermindering van de belasting op de inverkeerstelling (BIV) op grond van de emissienorm van de motor (zoals bepaald in de richtlijn 98/69/EG van 13 oktober 1998) of de aard van de inschrijvingsbrandstof, met inachtneming van de fiscale neutraliteit en ter voorkoming van de concurrentie tussen de gewesten op het vlak van de inschrijving van de voertuigen (nrs. A-294/1 en 2 – 2001/2002)	1237
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au : Traité de Nice modifiant le Traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains Actes connexes, aux Protocoles sub A, B, et C et à l'Acte final, faits à Nice le 26 février 2001 (n ^{os} A-202/1 et 2 – 2000/2001)	1238	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Verdrag van Nice houdende wijziging van het Verdrag betreffende de Europese Unie, de Verdragen tot oprichting van de Europese Gemeenschappen en sommige bijbehorende Akten, en met de Protocolen sub A, B, en C en met de Slotakte, opgemaakt te Nice op 26 februari 2001 (nrs. A-202/1 en 2 – 2000/2001)	1238
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 7 juin 2001 (n ^{os} A-233/1 et 2 – 2001/2002)	1239	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de Republiek Armenië anderzijds, inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 7 juni 2001 (nrs. A-233/1 en 2 – 2001/2002)	1239
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le gouvernement du Burkina Faso, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 18 mai 2001 (n ^{os} A-275/1 et 2 – 2001/2002)	1239	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de regering van Burkina Faso inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 18 mei 2001 (nrs. A-275/1 en 2 – 2001/2002)	1239

	Pages		Blz.
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Royaume d'Arabie Saoudite, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Jeddah, le 22 avril 2001 (n ^{os} A-276/1 et 2 – 2001/2002)	1240	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en het Koninkrijk Saoedi-Arabië inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Jeddah op 22 april 2001 (nrs. A-276/1 en 2 – 2001/2002)	1240
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République fédérale islamique des Comores, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 18 mai 2001 (n ^{os} A-277/1 et 2 – 2001/2002)	1241	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de Federale Islamitische Republiek der Comoren inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 18 mei 2001 (nrs. A-277/1 en 2 – 2001/2002)	1241
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République de Croatie, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 31 octobre 2001 (n ^{os} A-282/1 et 2 – 2001/2002)	1241	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de Republiek Kroatië inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 31 oktober 2001 (nrs. A-282/1 en 2 – 2001/2002)	1241
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au : Protocole, fait à Bruxelles le 22 septembre 1998, complétant la Convention Benelux concernant la coopération transfrontalière entre collectivités ou autorités territoriales avec exposé des motifs commun, signée à Bruxelles le 12 septembre 1986 (n ^{os} A-248/1 et 2 – 2001/2002)	1242	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Protocol, gedaan te Brussel op 22 september 1998, tot aanvulling van de Benelux-Overeenkomst inzake grensoverschrijdende samenwerking tussen territoriale samenwerkingsverbanden of autoriteiten met gemeenschappelijke memorie van toelichting, ondertekend te Brussel op 12 september 1986 (nrs. A-248/1 en 2 – 2001/2002)	1242
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République arabe d'Égypte, d'autre part, aux Annexes I, II, III, IV, V et VI, aux Protocoles 1, 2, 3, 4 et 5 et à l'Acte final, faits à Luxembourg, le 25 juin 2001 (n ^{os} A-281/1 et 2 – 2001/2002)	1242	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Europees-Mediterrane Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun lidstaten, enerzijds, en de Arabische Republiek Egypte, anderzijds, met de Bijlagen I, II, III, IV, V en VI, met de Protocollen 1, 2, 3, 4 en 5 en met de Slotakte, opgemaakt te Luxemburg op 25 juni 2001 (nrs. A-281/1 en 2 – 2001/2002)	1242
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution (de Mme Adelheid Byttebier et cs) relative à la politique régionale d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) dans le secteur public (n ^{os} A-238/1 et 2 – 2001/2002)	1243	— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie (van mevrouw Adelheid Byttebier, c.s.) houdende het gewestelijk beleid inzake rationeel energiegebruik (REG) in de openbare sector (nrs. A-238/1 en 2 – 2001/2002)	1243

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 7 juin 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 7 juni 2002 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : M. Serge de Patoul, Mme Isabelle Emmery, M. Jan Béghin, Mme Danielle Caron et M. Jean-Luc Vanraes.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heer Serge de Patoul, mevrouw Isabelle Emmery, de heer Jan Béghin, mevrouw Danielle Caron en de heer Jean-Luc Vanraes.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ERIK ARCKENS AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET HUISVESTING, BETREFFENDE « DE MOGELIJKE INSTELLING VAN EEN OVERNACHTINGSBELASTING IN HET GEWEST »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ERIK ARCKENS A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « L'INSTAURATION EVENTUELLE D'UNE TAXE SUR LES NUITEES D'HOTEL DANS LA REGION »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Erik Arckens heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Erik Arckens. — Mevrouw de Voorzitter, ik verneem dat de staatssecretaris van plan is een overnachtingsbelasting in te voeren. De opbrengst daarvan zou de noden in de privé-woningsector moeten helpen lenigen.

Die maatregel is vatbaar voor kritiek. De Brusselse gemeenten heffen al soortgelijke taks. De horeca-sector zal het bezwaar formuleren dat ze die taks zal moeten doorrekenen aan de klanten. De concurrentiepositie van Brussel zal daardoor in het gedrang komen.

Wat zal het concrete resultaat zijn van die taks voor de woonprojecten ?

Wanneer zal de belasting ingaan ?

Hoe zal de staatssecretaris reageren op de kritiek van de horeca-sector, dat er al een soortgelijke taks bestaat ?

Mevrouw de Voorzitter. — Staatssecretaris Alain Hutchinson heeft het woord.

De heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, de invoering van een gewestbelasting op hotelovernachtingen steunt op een relatief eenvoudige redenering. In feite komt het neer op de toepassing van het solidariteitsbeginsel. Veel Brusselaars zijn gehuisvest in woningen die in bijzonder slechte staat verkeren, veel slechter dan in talrijke andere grote Europese steden. Er zijn omvangrijke middelen nodig voor de financiering van een voluntaristisch huisvestingsbeleid. Het lijkt ons rechtvaardig dat degenen die over de middelen beschikken om tijdelijk heel comfortabel in Brussel te verblijven, een bescheiden bijdrage leveren aan de financiering van een beleid dat ten goede komt aan degenen die uiterst slecht gehuisvest zijn.

Het voorstel werd aan de regering voorgelegd, maar de inhoud van de daarover gevoerde debatten kan uiteraard nog niet worden meegegeeld.

Het is evident dat de regeringsbeslissing rekening zal houden met een hele reeks feiten en gegevens en dat we al de argumenten zullen analyseren, ook die van de hotelsector.

Ziehier een paar gegevens die de beoordeling zeker zullen beïnvloeden. Per jaar worden er in het Brussels Gewest meer dan 4 miljoen hotelovernachtingen geregistreerd. Als we de bestaande gemeentelijke heffingen als berekeningsbasis nemen, dan zien we dat een taks van 10 procent op de kamerprijs iets meer dan 20 miljoen

euro opbrengt. Dat betekent een gemiddelde opbrengst van 5 euro per nacht. Een derde van de overnachtingen wordt geboekt door toeristen en twee derden door zakenlieden en deelnemers aan vergaderingen die door de talrijke in Brussel aanwezige internationale instellingen worden georganiseerd.

Zonder mij uit te spreken over de definitieve heffingsvorm die aan de taks zal worden gegeven, kan ik wat het juridische aspect betreft, zeggen dat belastingen vaker geheel of gedeeltelijk dezelfde heffingsgrond hebben. Zo belasten talrijke gemeenten het aantal m² dat in gebouwen wordt bezet door kantoren en heft het gewest een taks op gebouwen die niet bestemd zijn als hoofdverblijfplaats of op de tweede residentie.

Er moet ook nog worden uitgemaakt wie de taks zal moeten betalen. Het kan de klant zijn — dan wordt het een verblijfsbelasting — of de hoteluitbater die het bedrag van de taks dan allicht zal verrekenen in zijn kamerprijs.

Ten slotte en dat is allicht het belangrijkste, moet nog worden besproken en beslist aan wat de opbrengst van de taks zal worden besteed. Een percentage kan worden overgemaakt aan de instellingen die belast zijn met de promotie van het toerisme en de congressen in Brussel. Een ander percentage zou kunnen worden gebruikt voor het verruimen van de renovatiepremies om zodoende de eigenaars te steunen bij het opwaarderen van privé-woningen. De rest van de opbrengst kan worden aangewend voor de bouw van nieuwe woningen.

Terloops wil ik ook vermelden dat de nieuwe middelen ook uiterst positieve economische gevolgen zullen hebben voor de bouwsector in Brussel.

Voor het overige wil ik er nogmaals op wijzen dat het voorstel nu binnen de regering wordt besproken.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Erik Arckens heeft het woord.

De heer Erik Arckens. — Ik dank de staatssecretaris voor zijn uitgebreid antwoord.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL VAN ROYE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES CONSEQUENCES DE LA FAILLITE D'UN CABLO-DISTRIBUTEUR A BRUXELLES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE

« DE GEVOLGEN VAN HET FAILLISSEMENT VAN EEN KABELMAATSCHAPPIJ IN BRUSSEL »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye pour poser sa question.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, je pose cette question à M. de Donnea pour diverses raisons mais je suis content qu'il soit assis à côté de M. Chabert car il y a des points qui concernent d'autres domaines que l'occupation du sous-sol.

Lundi, le tribunal de commerce de Bruxelles a prononcé la faillite d'un câblo-distributeur. Depuis un certain nombre d'années, M. de Donnea annonçait, tel Cassandre, la faillite de toutes ces sociétés qui se sont jetées sur Bruxelles pour saturer ses trottoirs de câbles. Cette faillite a des conséquences sociales, si pas en Région bruxelloise, dans un proche périmètre, mais aussi des conséquences sur le terrain. En effet, si certains câbles pourront vraisemblablement être récupérés par les sociétés qui reprendront les clients, d'autres câbles seront oubliés dans le sous-sol bruxellois puisque les sociétés qui rachèteront les droits de la société faillie possèdent leurs propres câbles, de sorte que nous allons nous retrouver avec un excédent de câbles sous nos trottoirs. Dès lors, j'ai trois questions à poser

Le gouvernement va-t-il s'adresser au curateur pour faire valoir les droits de la région puisque c'est quand même le sous-sol, régional ou communal, qui est envahi par ces câbles qui risquent d'être perdus ?

Une analyse de la situation financière des câblo-distributeurs ne devrait-elle pas être faite dans la mesure où une des pistes de refinancement des communes est la perception d'un droit, soit d'occupation du sous-sol, soit d'utilisation de ce sous-sol, en remplacement de la perte des dividendes des intercommunales ?

Cette faillite ne devrait-elle pas accélérer la mise en place d'un cadastre du sous-sol bruxellois ainsi qu'une définition des droits et obligations de toutes ces sociétés qui occupent nos trottoirs ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, M. Van Roye fait référence à la faillite de l'opérateur de fibre optique KPNQwest, dont la filiale belge est basée à Hoeilaart.

La région est attentive à ce drame social mais ne perd pas de vue les conséquences industrielles de cette faillite. La presse relaie d'ailleurs la volonté supposée de certaines sociétés de reprendre le réseau installé en Belgique. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il ne s'agit pas de rumeurs infondées.

Quant au sous-sol, la région suivra de près le dossier traité par le curateur, afin que ses intérêts soient défendus au mieux.

M. Van Roye fait également allusion à un cadastre du sous-sol bruxellois. Ce travail serait en effet très intéressant à mener, mais se

heurte, à n'en point douter, à d'insurmontables problèmes techniques, qui rendent l'opération matériellement difficile.

Quant à la taxation des sociétés de câblo-distribution pour occupation du sous-sol, elle ne serait pas autorisée pour Belgacom, en vertu de la loi de 1991 relative aux entreprises publiques autonomes. La région n'envisage pas, dans l'état actuel des choses, de taxer les autres sociétés présentes sur ce marché mais j'ai envoyé une circulaire aux communes pour leur indiquer sur quelles bases légales elles pouvaient le faire.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye pour une réplique.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, j'aimerais que les membres de la commission de l'Infrastructure et de la commission des Finances reçoivent copie de la note adressée aux communes.

En ce qui concerne le cadastre du sous-sol, la réponse du Ministre-Président me déçoit dans la mesure où je considère que la réalisation de ce travail est indispensable. Je souhaiterais donc que la commission de l'Infrastructure reprenne les travaux entamés à l'époque à propos de la mise en place de ce cadastre.

Mme la Présidente. — Je vous remercie, Monsieur Van Roye. Je pense que c'est une tâche à laquelle nous pourrions nous livrer en commission.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET UITBLIJVEN VAN EEN LOONSVERHOOGING EN DE QUASI VERDUBBELING VAN HET VAKANTIEGELD VAN DE AMBTENAREN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ABSENCE D'AUGMENTATION SALARIALE ET DE QUASI-DOUBLEMENT DU PECULE DE VACANCES DES FONCTIONNAIRES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, op maandag 10 juni zullen de ambtenaren van het Brussels Gewest actie voeren omdat er geen positief resultaat in zicht komt in de onderhandelingen over het sectoraal akkoord 2001-2002. De voornaamste eisen zijn een verhoging van het vakantiegeld met zowat 80 procent en een loonsverhoging van 1 procent. Die eisen lijken ons heel gematigd en zeker gewettigd.

De federale ambtenaren genieten een loonsopslag van 1 procent vanaf 2003 en een verhoging van het vakantiegeld gespreid in de tijd tussen 2004-2006. De staatssecretaris zegt dat de Brusselse ambtenaren in vergelijking met die van andere bestuursniveaus een beter statuut hebben en interessantere weddeschalen. We betwijfelen dat. De Vlaamse ambtenaren zijn alleszins beter af wat de vergoeding van hun reiskosten betreft. Die worden praktisch integraal terugbetaald. De staatssecretaris zal misschien zeggen dat heel wat Brusselse ambtenaren in Brussel wonen. Volgens mij woont het overgrote deel buiten het hoofdstedelijk gewest. Ze moeten dus voor een groot deel zelf opdraaien voor hun reiskosten. Ik erken dat de staatssecretaris niet helemaal onwillig is. Voor hem is het in deze zaak vooral een kwestie van tijd en van wat geduld. Ik weet wel dat de overheid tot 2008 de tijd heeft, maar gelet op de nervositeit bij de ambtenaren lijkt het me opportuun een gebaar te stellen.

Wat is de concrete situatie vandaag ?

Zal de staatssecretaris een ultiem compromisvoorstel voorleggen om een staking te vermijden ? Zelfs als de staking maar gedeeltelijk wordt gevolgd, zal ze toch schade berokkenen aan het imago van de Brusselse administratie, die toch nog niet echt klantvriendelijk is.

Mevrouw de Voorzitter. — Staatssecretaris Robert Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Op de laatste opmerking wens ik niet te reageren. Die laat ik voor rekening van de heer Van Assche.

De onderhandelingen over het sectoraal akkoord steunen in feite op de onderhandelingen over het intersectoraal akkoord waarbij de federale overheid en de gewesten en gemeenschappen samen en stramen hebben uitgetekend. Het gaat daarbij over 1 procent loonsverhoging voor alle niveaus met uitzondering van de categorieën waarvoor al eerder een verhoging is toegekend. Van één vakbond kregen we het verwijt dat geen rekening werd gehouden met de niveaus D en E. De verklaring is dat vorig jaar een forfaitaire verhoging van 2.000 frank per maand voor deze niveaus werd toegekend.

Intussen heeft de regering eind februari een nieuw voorstel gedaan dat een verhoging van één procent inhoudt voor alle niveaus. Blijkbaar informeren sommigen zich slecht. De vakantietoelage zou tussen 65 en 92 procent worden verhoogd en in de tijd gespreid worden zoals de heer Van Assche heeft gezegd. Het zal voor iedereen duidelijk zijn dat ik geen details wens vrij te geven zolang de onderhandelingen voortduren.

Volgens de vakbonden — zo lezen we in de media — is er de jongste zes maanden geen vooruitgang geboekt. Ik spreek dat met klem tegen. Zes maanden geleden zijn we begonnen met onderhandelen. Eind februari heeft de regering een voorstel uitgetekend dat begin maart is voorgelegd. Sommige vakbonden wensten vanuit strategische overwegingen niets liever dan een stopzetting van de onderhandeling. Ze hebben zich echter van strategie vergist. Een van de struikelstenen is het vakantiegeld. Voorheen was het vakantiegeld van de Brusselse ambtenaren identiek aan dat van de federale ambtenaren. In de toekomst kan er een verschil zijn. Door af te zien van onderhandeling hoopten sommige vakbonden de zaak in hun

voordeel om te buigen. Als er niet verder is onderhandeld, dan komt dat gewoon omdat sommige vakbonden tot begin mei wegbleven van de onderhandelingsstafel.

Om een lang verhaal kort te maken. Op 30 mei hebben we in het officiële sectorcomité 15 opnieuw op vraag van de vakbonden met hen rond de tafel gezeten. Op het einde van de vergadering heeft één bepaalde vakbond een stakingsaanzegging voor één pararegionale ingediend. Dat was vóór verleden week. Een week later hebben de vakbonden dan weer een aantal eisen op tafel gelegd. Terloops gezegd, uitspraken als « te nemen of te laten » neem ik met een korrel zout. Ze brengen mensen zeker niet dichter bij elkaar, want een oplossing is meestal het resultaat van een onderhandeling.

Intussen zijn we weer aan het onderhandelen. Ik zal met een nieuw voorstel naar de regering gaan. Ik heb gisteren een aantal dingen voorgesteld, maar zal daar geen details over vertellen. Ik blijf goede hoop hebben dat we snel een positief akkoord met de vakbonden zullen kunnen uittekenen.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, ik dank de staatssecretaris voor zijn antwoord dat toch enige verduidelijking geeft. Zijn antwoord klinkt nogal gezapig. De staatssecretaris is er nogal gerust in. Het is alsof hij van de aangekondigde acties niet veel verwacht, misschien omdat het Brussels Gewest nogal veel contractuelen telt, die niet geneigd zijn deel te nemen aan vakbondsacties. Misschien zijn de voorgestelde loonsverhogingen ook niet stimulerend en wegen ze niet op tegen het loonverlies bij een vakbondsactie.

Mevrouw de Voorzitter. — Staatssecretaris Robert Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, hoewel ik eigenlijk niet hoeft te antwoorden, toch nog een korte reactie. Ik zou volgens de vraagsteller niet de gepaste houding hebben. Wat zou de reactie zijn als ik als staatssecretaris bevoegd voor ambtenarenzaken en de brandweer, systematisch in paniek zou slaan. Ik pak de dossiers grondig aan. Als men vindt dat ik gezapig overkom, dan neem ik dat erbij. Ik hoop alleszins dat het resultaat voor zich zal spreken.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL LEMAIRE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE SEJOUR DU MINISTRE AU JAPON »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET VERBLIJF VAN DE MINISTER IN JAPAN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire pour poser sa question.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je voudrais poser une question par rapport à l'importance des conversations et des débats que nous avons ici au bénéfice de nos concitoyens. Il y a quelques jours, j'étais scotché avec toute ma famille devant le petit écran pour avoir des nouvelles des rotules de Marc Wilmots. Quelle ne fut pas notre surprise de voir la princesse Mathilde, le prince Philippe et notre ministre champion de la Mobilité — c'est, en l'occurrence, le cas de le dire — apparaître à l'écran.

Je ne vous cacherai pas, Monsieur Chabert, que nos archivistes sont en train de vérifier si vous n'étiez pas déjà en mission en juin 1990 en Italie — avant, la Région bruxelloise n'existait pas —, en juin 1994 à Atlanta et en juin 1998 en France. La seule chose que nous savons avec quasi-certitude, c'est que vous n'avez pas voyagé en juin 2000. A cette époque, vous étiez en Belgique puisque le championnat d'Europe se déroulait dans notre pays.

Je voudrais donc simplement savoir si c'est en qualité de représentant du gouvernement bruxellois que vous étiez il y a quelques jours en mission au Japon.

Mme la Présidente. — Cela me rappelle une controverse au gouvernement fédéral, quand le premier ministre avait pris l'avion pour aller voir un match de football.

La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, dans le cadre de la participation de l'équipe nationale belge à la coupe du monde de football, le gouvernement fédéral a organisé une mission officielle au Japon conduite par leurs altesses royales le prince Philippe et la princesse Mathilde. La délégation officielle était composée d'un membre du gouvernement fédéral, de membres des gouvernements régionaux et des gouvernements communautaires, comme M. Lemaire a sans doute pu le remarquer à la télévision. J'étais présent en tant que ministre du gouvernement bruxellois. J'ai bien entendu profité de l'occasion pour rencontrer, entre autres, des personnalités politiques japonaises. Nous savez que j'ai séjourné au Japon pendant un an, en 1985, en tant que commissaire de l'exposition universelle. J'ai donc renoué avec tous mes amis politiques japonais. J'ai notamment rencontré la ministre de la Justice, Mme Moriyama. Par ailleurs, j'ai aussi pu aider des entreprises bruxelloises qui cherchaient à établir des contacts avec notre attaché commercial.

Mme la Présidente. — Avez-vous encore une question à poser, Monsieur Lemaire ?

M. Michel Lemaire. — Monsieur Chabert, serez-vous des nôtres lundi prochain et le vendredi suivant ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur Lemaire, je serai des vôtres à la reprise du championnat de Belgique.

Nous serons certainement installés dans les tribunes mauves d'une équipe que vous connaissez bien.

Mme la Présidente. — Entre-temps, M. Chabert sera présent toute cette semaine puisqu'il nous demande l'autorisation de faire une communication gouvernementale. Il sera donc on line.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'AFFECTION DE LA TOTALITE DU BATIMENT A DU RESIDENCE PALACE A L'ACCUEIL DES SOMMETS EUROPEENS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE BESTEMMING VAN HET VOLLEDIG A-GEBOUW VAN DE « RESIDENCE PALACE » VOOR DE EUROPESE TOPVERGADERINGEN »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. YARON PESZTAT CONCERNANT « L'ACCUEIL DES BATIMENTS EUROPEENS A BRUXELLES »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT BETREFFENDE « DE VESTIGING VAN DE EUROPESE GEBOUWEN IN BRUSSEL »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, nous avons appris qu'un nouveau compromis à la Belge était intervenu concernant l'installation des institutions européennes à Bruxelles. Il porte sur un élément d'un dossier dont nous essayons d'examiner l'ensemble, notamment en commission parlementaire, ici au Parlement bruxellois, à savoir la réponse donnée par le gouvernement belge à l'offre qui lui a été faite au sommet de Nice de voir tous les sommets européens organisés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. A notre grand étonnement, la solution retenue, in fine semble-t-il, dans l'accord passé entre tous les niveaux de pouvoir concernés porte sur l'affectation du Résidence Palace, bâtiment A, qui sera intégralement affecté à l'accueil des sommets européens. Pourquoi à notre grand étonnement ? Parce que nous avons le souvenir très récent des positions adoptées par le Ministre-Président à propos de la question. Il nous disait que, grosso modo, une utilisation optimale des infrastructures existantes, notamment au Juste Lipse, permettrait d'accuser l'accueil des sommets européens sans devoir édifier ou consacrer exclusivement un bâtiment à cette fin. Voilà pourquoi je pense que dans cette affaire le premier ministre, M. Verhofstadt, aura réussi une nouvelle fois un

coup de force remarquable. On pousse le cochonnet très loin, au-delà des limites du terrain. On nous dit : « Oui mais, enfin, on va faire ça au dessus de la rue Belliard. ». Un projet que tout le monde décrie ! Et puis, tout le monde se dit que, dans le fond, c'est moins pire que ce que M. Verhofstadt avait préconisé, à savoir consacrer tout le Résidence Palace à l'affectation des sommets européens. Remarquable de la part de M. Verhofstadt — il a tout gagné — mais je suis convaincu qu'en la matière, les autorités régionales bruxelloises, la région et la ville se sont comportées, une fois de plus, de façon désorganisée. Là-dessus, Monsieur le Ministre-Président, vous ne me donnerez pas tort. Vous ne pouvez pas me dire le contraire. Pas vous !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — La ville fait ce qu'elle veut !

M. Denis Grimberghs. — Oui, mais elle était autour de la table. C'est aussi une autorité bruxelloise. Cela ne fait pas très sérieux !

Des autorités bruxelloises, ville et région, désorganisées et, surtout, un plan qui n'était manifestement pas un plan d'ensemble. Bref, le résultat, c'est qu'on prend une décision un nouveau coup parti.

Ma question est assez simple. Etes-vous fier de ce compromis ? Considérez-vous avoir obtenu quelque chose en matière de logement, en matière de périmètre de sécurité pour le quartier, en matière de gestion de l'espace public, en matière de mobilité et en matière de patrimoine ? Permettez-moi de vous interroger sur cette question, qui est éminemment de compétence régionale ? Avons-nous obtenu des garanties en matière de respect du patrimoine urbanistique que représente le Résidence Palace, indépendamment de son affectation en totalité à un centre de conférences et de congrès ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question jointe.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, l'objet de ma question est en partie le même. Il a déjà été évoqué en partie par M. Denis Grimberghs. Ma question est peut-être plus globale que celle de M. Grimberghs. Elle porte sur un certain nombre d'éclaircissements que je voudrais que vous nous apportiez sur des points qui demeurent pour moi obscurs, en tout cas à la lecture de la presse, qui parle principalement d'accueillir les sommets européens au Résidence Palace. Je me souviens d'avoir lu votre Plan global pour le développement des institutions européennes. J'ai aussi en mémoire celui de Mme Durant et, pour autant que j'aie bien lu, que j'aie bien compris et que j'aie bonne mémoire, les sommets européens sont accueillis ou seront accueillis dans le Juste Lipse, pour partie et, pour partie, pour tout ce qui est symbolique, représentation, presse, appareil, etc., dans le Résidence Palace revu et corrigé, avec une façade contemporaine qui pourrait servir de signal ou de phare et représenter symboliquement la fonction européenne lors de l'accueil des sommets. Et donc, pouvez-vous éclairer ma lanterne ? Est-ce que, tout à coup, on veut tout mettre dans le complexe du Résidence Palace ? Ou, alors, ne s'agit-il que d'y mettre une partie ? C'est du

moins ce que j'avais cru comprendre. Cela fait quand même une grosse différence ...

Deuxième éclaircissement que je souhaiterais obtenir de votre part : le bâtiment A, va-t-on le démolir, en tout ou en partie, ne garder que les façades ? Ce n'est pas très clair non plus. Quelle position la Région bruxelloise a-t-elle défendue ?

Troisième question : par rapport au bloc C, j'ai quand même souvenir que dans le permis délivré pour l'aménagement en centre de presse, il y avait des garanties sur la protection du patrimoine et la protection du logement. Est-ce que vous tenez bon par rapport aux engagements pris par le ministre Draps dans le permis qu'il a délivré ? Vous me dites « Oui, oui » mais j'entends déjà ou je lis en tout cas déjà que les « compensations logement » qui devaient être faites à l'intérieur du bâtiment seraient délocalisées sur le Van Maerlandt. Ce n'est pas une mauvaise idée en soi, éventuellement, de construire du logement sur le Van Maerlandt mais j'ai aussi le souvenir que dans votre plan, vous ne voulez construire de logements que sur une partie du Van Maerlandt. Là, il s'agit également de construire du logement sur la partie affectée au bureau à front de la rue Belliard. Là aussi, il y a quelque chose qui n'est pas clair dans la communication « presse » et j'aimerais savoir quelle est la position que vous avez défendue à ce sujet.

Plus globalement et, là, je rejoins l'interrogation de M. Grimberghs, ce qui m'intéresse, ce qui intéresse mon groupe, ce n'est pas que l'on ait trouvé une solution sur un aspect du problème — où mettre les sommets européens ? — c'est la question de savoir si la Région bruxelloise, représentée par son Ministre-Président, a obtenu qu'en échange du Résidence Palace, qui accueillera pour partie les sommets européens, l'ensemble du plan global, qu'il a lui-même présenté il y a peu à la presse, sera réalisé. Et donc, quid de l'ensemble des « compensations au logement », des logements chaussée d'Etterbeek, de la réhabilitation de l'espace public, etc. Pour moi, c'est un donnant-donnant, c'est l'occasion de dire « oui » à l'Etat fédéral là-dessus pour autant que l'on obtienne tout le reste.

Idem pour la question de la sécurité et, là, je rejoins la question de M. Grimberghs mais, comme le temps est limité, je ne m'étendrai pas sur cet aspect du problème.

Mme la Présidente. — Comme c'est une question d'actualité, il vaut mieux, après les annonces de la presse, être au courant tout de suite que d'interpeller dans six mois.

La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, je souhaiterais tout d'abord revenir sur l'historique de ce projet.

L'idée initiale consistait à ériger un bâtiment spécialement destiné aux sommets, à cheval sur les îlots Froissart-Comines et un autre îlot situé sur le territoire de la commune d'Etterbeek, de l'autre côté de la rue Belliard. Le gouvernement régional a immédiatement

indiqué aux autorités européennes et fédérales que ce projet était irréalisable, inopportun et en contradiction avec le PRAS.

Ce projet a donc rapidement été écarté. A l'époque, j'avais demandé au premier ministre de réaliser une étude comparative des possibilités offertes par d'autres sites, afin d'éviter que le choix final de l'implantation de ce bâtiment puisse être considéré comme non fondé. Trois sites ont été soumis à analyse : le site « Campus », autour du Juste Lipse, le site de Tour et Taxis, et, à la demande de la ville de Bruxelles, le site du Heysel.

Il est ressorti de ces études que le fait d'organiser les sommets en dehors de la zone européenne impliquait la mise en place de deux périmètres de sécurité, ce qui risquait d'être lourd pour les forces de police. En effet, que le sommet se tienne à Laeken, comme nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte, à Tour et Taxis, au Heysel ou en un autre lieu, il est indispensable de protéger des manifestants éventuels les bâtiments les plus symboliques situés dans le quartier européen.

Par ailleurs, l'aménagement de bâtiments spécifiques, qu'ils se trouvent au Heysel ou sur le site de Tour et Taxis, aurait notablement rallongé les délais de mise en place, compte tenu, notamment, de l'avancement du dossier Tour et Taxis.

Compte tenu de ces différents éléments, j'en suis arrivé à la conclusion — telle que je l'ai publiée dans les « axes directeurs Bruxelles-Europe » voici quelques semaines — que la seule solution à court terme consistait à organiser les sommets à proximité immédiate du Juste Lipse.

Nous pouvons imaginer qu'à l'avenir, une autre solution devra être envisagée, lorsque l'Union européenne comptera plus de trente Etats membres. D'autres sites, comme Tour et Taxis et la gare de formation, par exemple, pourraient alors être pris en considération. Quoi qu'il en soit, je partage l'avis du premier ministre — avec qui j'en ai longuement discuté le 24 mai dernier — selon lequel la meilleure solution consiste à centraliser l'organisation de ce type de sommets sur le site du Conseil européen et aux alentours de l'îlot Juste Lipse. Ce faisant, les différentes activités pourraient être distribuées entre le Centre international de presse, le Résidence Palace, une fois rénové et étendu, et le Juste Lipse proprement dit. Je vous informe, à ce propos, que le sommet danois prévu au second semestre de cette année se tiendra dans le bâtiment Juste Lipse, dont certaines salles ont été aménagées, y compris dans les sous-sols.

L'accord de principe conclu avec le premier ministre, et dont certaines modalités doivent encore être précisées dans un accord de coopération, prévoit le respect du patrimoine architectural du Résidence Palace, ainsi que l'organisation d'un concours international d'architecture pour sa rénovation et son extension. Les axes directeurs que j'ai proposés rencontrent également l'approbation du premier ministre. Nous allons d'ailleurs commander conjointement une étude visant à améliorer les liaisons entre les différents bâtiments de l'espace européen, qui s'étend du quartier Léopold au rond-point Schuman. L'Etat rapportera donc une contribution supplémentaire au réaménagement de ce quartier, indépendamment des réalisations prévues par l'accord de coopération.

En matière de logements, ceux qui devaient être réalisés en contrebas du Résidence Palace le seront, soit à cet endroit, soit sur un

autre site. La surface de logements prévue n'est donc pas remise en cause. Des négociations ont été engagées afin de déterminer les compensations « logements » spécifiques qui résulteraient éventuellement de l'aménagement et de l'extension du bloc A du Résidence Palace. Contrairement à ce que prétendent certaines rumeurs, émanant notamment du bourgmestre de Bruxelles, qui ne me semble pas toujours bien informé, le Centre international de presse et la piscine ne subiront aucune modification. Il en va de même pour les éléments du Résidence Palace qui sont susceptibles d'être classés.

En ce qui concerne l'îlot Van Maerlandt, l'intention est bien de construire des logements le long de la chaussée d'Etterbeek et de la place Jean Rey. Je souhaiterais qu'une partie de cet îlot soit transformée en espace vert, le sous-sol étant occupé par une gare autoroutière destinée aux visiteurs des institutions européennes.

Un accord de coopération sera donc soumis au gouvernement régional et signé par le gouvernement fédéral. Je pense que l'accord qui est sur le point d'être définitivement scellé qui a généré de nombreux échanges d'idées entre techniciens et qui a fait l'objet d'une réunion entre le premier ministre et moi-même, constitue un accord favorable pour Bruxelles.

En ce qui concerne les périmètres de sécurité, j'ai assuré au premier ministre que les mesures excessives prises le 21 septembre ne seraient pas répétées et que les tunnels Belliard et Loi ne seraient pas fermés à la circulation lors des prochains sommets. Il appartiendra aux forces de police de faire preuve de créativité et de bon sens pour ne pas bloquer inutilement l'accès au centre ville, ni entraver l'activité d'un certain nombre de quartiers périphériques des institutions européennes.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, ce sujet mériterait un bouleversement de l'ordre du jour; permettez-moi de le faire remarquer, même si je sais que ce n'est plus possible maintenant ...

Le CDH était d'accord pour que le lieu affecté aux sommets soit situé dans le périmètre européen. Ce n'est donc pas sur ce point que nous souhaitons exprimer des critiques. Mais nous nous étonnons du fait qu'un bâtiment dont la valeur architecturale est indéniable ne soit pas rendu à sa fonction résidentielle, comme nous aurions pu l'espérer et comme M. Draps lui-même semblait le souhaiter. Certains avaient envisagé sa conversion en hôtel.

Même au sein du gouvernement bruxellois, certains caressaient l'espoir de voir le Résidence Palace affecté à d'autres missions qu'à l'accueil des institutions européennes.

Je suis réellement « scié », car le combat urbanistique que nous menons depuis 25 ans pour que le Résidence Palace soit affecté à d'autres missions est réduit à néant par votre décision. Pourquoi avoir attendu si longtemps pour prendre une telle décision ? Pourquoi a-t-il fallu autant de temps pour constater qu'un bâtiment occupé par des administrations publiques était situé en face du Berlaymont ?

Je voudrais émettre une autre remarque. Je constate que l'on vend plusieurs fois les mêmes compensations; je me réfère à l'îlot Van Maerlandt, que, donc, l'on nous revend une fois de plus !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mais non. Je n'ai dit à aucun moment que le Van Maerlandt était une compensation !

M. Denis Grimberghs. — Enfin, je pense que le bon sens des Bruxellois jugera l'incohérence répétée des Travaux publics dans ce quartier.

Mme la Présidente. — Je vous rappelle qu'initialement, le Résidence Palace était destiné à abriter tous les cabinets ministériels.

La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, je vous avoue que je comprends l'inquiétude et l'énervement de M. Grimberghs. De prime abord, nous avons en effet l'impression de revivre un scénario auquel nous avons déjà assisté maintes fois dans le quartier européen, car, une fois de plus, on déplace une compensation. Je me pose la question que nous sommes tous en droit de nous poser, et qui est d'actualité depuis 25 ans. L'objet de la compensation est toujours réalisé : en règle générale, il s'agit de créer des bureaux là où il était initialement prévu de créer des logements. Par contre, la compensation au logement n'est jamais réalisée.

Comme on le sait, chat échaudé craint l'eau froide et, sans vouloir faire procès d'intention, Monsieur le Ministre-Président, force est de constater que l'histoire plaide en défaveur de ce genre de mécanisme.

En ce qui concerne l'accord qui va être signé, je vous suggère de le « bétonner » de façon à ce qu'il offre toutes les garanties possibles que ces compensations vont être réalisées et que vous allez, vous ou l'Etat fédéral, voire les deux, piloter ce projet, en assurer le suivi, l'objectif étant d'éviter de nous retrouver, dans 25 ans, dans une situation comme celle que nous connaissons aujourd'hui.

Je souhaite donc que vous nous donniez des garanties, tant sur le contenu de l'accord de coopération que vous nous annoncez, que sur la mise en œuvre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je répondrai tout d'abord qu'en la matière, je détiens les verrous. En effet, en tant que ministre de l'Urbanisme, j'ai la possibilité d'octroyer ou de refuser le permis de bâtir, et je compte exercer ce droit.

J'ai également publié des axes directeurs, qui rassemblent des éléments épars, sur lesquels les uns et les autres se sont déjà prononcés et qui ont débouché sur un ensemble de propositions urbanistiques cohérentes.

Sans tenir compte des compensations « logement » générées par l'extension du Résidence Palace, bloc A, 150.000 m² de logements sont acquis dans le quartier. La surface destinée aux logements est donc aussi importante que celle destinée aux bureaux potentiels.

Je ne délivrerai pas le permis de bâtir pour l'aménagement du Résidence Palace si l'architecture envisagée nous semble inappropriée, si la protection du patrimoine architectural n'est pas suffisante, si les relocalisations des logements et les compensations « logement » pour l'extension du bâtiment ne sont pas définies et si l'Etat ne nous garantit pas sa coopération dans la réhumanisation de l'ensemble des cheminements européens entre le quartier Schuman et le quartier Léopold, et au sein de ces quartiers.

L'accord verbal que j'ai reçu du premier ministre me conforte dans l'idée que ce point ne devrait pas poser de difficulté.

J'exigerai également un ensemble de garanties pour que les périmètres de sécurité perturbent le moins possible la vie du quartier et n'entraînent pas la fermeture des tunnels.

J'ai fait part de mes propositions au premier ministre le 24 mai. Il les a jugées raisonnables et partage mes préoccupations. Je suis persuadé que nous aboutirons à un excellent accord.

Quel est l'acquis ? On ne touche pas au PPAS Froissart-Comines, et des logements seront créés sur l'îlot Van Maerlandt.

Les dossiers liés à l'implantation des institutions européennes pourront être clôturés, car le gouvernement a pris les mesures nécessaires à cet effet, en ce qui concerne les dossiers du Parlement du Conseil des ministres, de la Commission, le tout dans le cadre d'une politique cohérente d'aménagement urbanistique du quartier européen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA GRATUITE DANS LES SERVICES « DE LIJN » POUR LES PLUS DE 65 ANS DES LE 1^{ER} JUILLET 2002 »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET GRATIS VERVOER VOOR 65-PLUSSEERS OP « DE LIJN » VANAF 1 JULI 2002 »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur l'entrée en vigueur de la gratuité des transports en commun au 1^{er} juillet prochain pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Je viens d'entendre que vous ferez bientôt une communication gouvernementale à ce sujet.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Pas du tout, Monsieur Cornelissen. Il y a maldonne. J'ai introduit le dossier, mais je n'ai nullement l'intention de faire une communication à ce sujet dans les jours qui viennent. Je vous expliquerai cela tout à l'heure.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Ma question concerne le problème pratique suivant. Nous avons été très pragmatiques à Bruxelles, puisque nous avons accepté que, dans un premier temps — jusqu'à la fin de l'année, me dit-on —, la carte d'identité soit suffisante pour permettre aux personnes âgées de plus de 65 ans d'emprunter les transports en commun à partir du 1^{er} juillet, pour autant que cela soit après 9 heures du matin. Par ailleurs, vous avez annoncé un accord de coopération prévoyant la réciprocité de la gratuité sur les lignes de De Lijn et sur le réseau de la STIB.

Je crois me rappeler que, du côté de De Lijn, on exigerait jusqu'à présent la confection d'un titre de transport. Avez-vous déjà eu des contacts avec votre homologue flamand afin de mettre au point les modalités pratiques d'une telle mesure et faire en sorte que, dès le 1^{er} juillet prochain, les Bruxellois qui le désirent puissent utiliser les véhicules de De Lijn ? Je pense, par exemple, à une ligne de tram qui longe notre littoral. Que devront-ils faire pour pouvoir bénéficier de ce service ? Et réciproquement, je suppose que pour les Flamands qui viendraient à utiliser les lignes de la STIB, la carte d'identité sera suffisante. Il ne faudrait en effet pas qu'il y ait deux poids, deux mesures.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, mes chers Collègues, comme vous le savez, toutes les personnes de 65 ans et plus rouleront gratuitement sur les lignes de la STIB, des TEC et de De Lijn à partir du lundi 1^{er} juillet prochain.

Vous me posez spécifiquement la question des modalités à remplir par les seniors bruxellois pour la société De Lijn. Afin qu'il n'y ait pas maldonne, je vais vous donner un bref aperçu des modalités à remplir pour les trois sociétés de transport.

A la STIB, il suffit, pendant la première phase, que les seniors soient en possession de leur carte d'identité et qu'ils soient en mesure de la produire sur simple demande. Dans une phase ultérieure, à savoir pour le début de 2003, tout bénéficiaire recevra automatiquement par la poste un abonnement gratuit, dont il devra se munir lors de ses déplacements avec la STIB.

L'objectif est que cet abonnement gratuit soit immédiatement valable sur les trois sociétés de transport : donc pas uniquement sur la STIB, mais également sur les TEC et De Lijn. En effet, j'ai insisté

auprès de mes collègues ministres pour que l'on parvienne, à terme, à un système simple et uniforme, sous forme d'une carte unique valable sur les trois réseaux : STIB, TEC et De Lijn.

Le 14 juin prochain, une rencontre au sommet aura lieu entre les trois sociétés de transport, lors de laquelle il faudra que l'on confirme le concept de cette carte unique à partir du 1^{er} janvier 2003 et que l'on en élabore les modalités sur la base des principes suivants :

- la carte est délivrée par la région du bénéficiaire mais est utilisable sur les trois réseaux;
- lisibilité par les trois sociétés;
- cohérence maximale au niveau du lay-out.

De Lijn — j'en viens maintenant à votre question — nous fait déjà savoir de façon informelle qu'elle est disposée à permettre, en attendant, aux seniors bruxellois de rouler également gratuitement sur ses lignes à partir du 1^{er} juillet, en présentant la carte d'identité. Il ne faudrait donc plus se rendre au « Centre pour les seniors ». De Lijn n'a pas encore confirmé officiellement ce règlement, mais cela devrait se faire lors de la concertation du 14 juin entre les trois sociétés de transport.

Quant aux TEC, jusqu'à ce que la carte commune soit introduite en 2003, il faut provisoirement toujours effectuer une demande spéciale par l'envoi d'une copie de sa carte d'identité. Cette demande doit être adressée aux TEC ou à le STIB, qui la transmettra aux TEC.

Je vous remercie d'avoir posé cette question car nous recevons beaucoup de demandes d'information à cet égard.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Nous aussi.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — C'est la raison pour laquelle j'ai introduit la proposition de faire une communication globale fin juin, pour que tout le monde soit bien informé. La communication officielle se fera également par la voie de la télévision, c'est-à-dire sur les ondes de la RTBF et de la BRT.

Mme la Présidente. — Ce serait inutile si la Belgique entière suivait nos travaux et nos questions d'actualité. M. Cornelissen a fait œuvre de pionnier.

La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour une question complémentaire.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, les informations que nous apporte le ministre sont très utiles et très intéressantes et nous permettront de répondre à l'abondant courrier et aux coups de téléphone que nous recevons tous.

Monsieur le Ministre, je voudrais toutefois vous poser une question complémentaire sur les modalités de confection de la carte définitive. Quel est exactement le mécanisme qui sera mis au point pour que les personnes intéressées à Bruxelles, reçoivent effectivement leur carte ? Devront-elles faire une demande ? Allez-vous leur adresser spontanément ? Aurez-vous reçu entre-temps l'arrêté royal vous

permettant la consultation du registre national ? Ceci me semble la meilleure solution, mais c'est aussi une question de délai.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Monsieur Cornelissen, à chaque jour suffit sa peine. L'intention est de l'envoyer directement aux intéressés sur la base du registre national.

Mme la Présidente. — De plus, une telle solution ne viole pas la vie privée.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD IDE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE RISQUE D'EXPLOSION D'UNE CONDUITE DE GAZ RUE NEERVELDA WOLUWE-SAINT-LAMBERT »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET GEVAAR VOOR ONTPLOFFING VAN EEN GASLEIDING IN DE NEERVELDESTRAAT IN SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide pour poser sa question.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, ainsi que je l'ai écrit en conclusion de ma demande de question d'actualité, le but de celle-ci est d'éviter que ne se produise à un autre endroit de notre capitale un accident tel que celui qu'on a connu rue Vauthier à la fin des années '90, provoquant le décès de deux enfants.

Vous avez sans doute appris qu'en face du Woluwe Shopping Center s'est produit un affaissement de terrain assez spectaculaire, et ce à proximité immédiate de conduites de gaz de Sibelgaz.

Depuis que la chose a été découverte se déroule une partie de ping-pong entre la commune, la STIB, Sibelgaz et la Région bruxelloise afin de déterminer les responsabilités et savoir qui s'occuperait de l'entretien de ce problème. Des affaissements supplémentaires sont en effet susceptibles de se produire et on n'exclut pas le risque d'explosion.

Je vous pose donc la présente question d'actualité dans le but de savoir si l'on est maintenant parvenu à décider à qui incombe la responsabilité des travaux ? Par qui seront-ils financés ? La STIB ? Sibelgaz ? La commune de Woluwe-Saint-Lambert ? Ou la Région de

Bruxelles-Capitale ? Par ailleurs, quand les travaux vont-ils avoir lieu ? La situation actuelle est très préjudiciable aux commerçants de la rue Neerveld, celle-ci ayant récemment été fermée à la circulation. On ne peut y accéder qu'à la suite d'une sorte de gymkhana, qui décourage beaucoup de chalands.

Je voudrais donc connaître votre réponse à toutes ces questions, la plus importante étant celle de la sécurité.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, mes chers Collègues, des effondrements à répétition dans la zone des rue Neerveld, avenue Paul Hymans et boulevard de la Woluwe impliquent de faire en urgence des travaux de réfection et de stabilisation du terrain.

La zone en question comporte pour moitié des terrains communaux et des terrains régionaux. De même, se trouvent en sous-sol des égouts communaux, un collecteur régional, le collecteur du Roodebeek et un collecteur communal en très mauvais état.

Ces imbrications du régional et du communal impliquent que la commune de Woluwe-Saint-Lambert et la Région de Bruxelles-Capitale trouvent un terrain d'entente pour accomplir ces travaux.

La commune et la région sont déjà en litige pour des effondrements précédents, litige au cours duquel un expert a remis un rapport en 1992 mais l'affaire n'a jamais été évoquée quant au fond. Les responsabilités ne sont donc pas encore déterminées.

Etant donné que cette affaire traînait depuis longtemps — trop longtemps —, j'ai pris l'initiative, il y a deux ans, de réaliser un marché de service pour étudier la cause des effondrements à répétition et les travaux qu'il conviendrait d'accomplir. Le bureau d'étude a, dès lors, défini une méthodologie des travaux à accomplir.

A ma demande, mon administration a pris l'initiative de proposer à la commune un projet de convention pour réaliser, en fonction de cette étude, un marché conjoint de travaux. La commune a approuvé récemment cette convention, ce dont je me réjouis.

Parallèlement, la Direction régionale des Voiries a terminé la rédaction du cahier spécial des charges. Tout est donc prêt du côté de la région pour lancer le marché d'adjudication. La commune interviendra financièrement dans le coût des travaux pour une somme globale forfaitaire de 78.681,40 euros. La maîtrise d'ouvrage est assurée par mon administration. J'ai prévu au budget régional un montant de 45.100 euros pour l'engagement budgétaire de ces travaux.

Le début des travaux est prévu, après adjudication publique, au cours du deuxième semestre 2002.

Les travaux comprennent essentiellement le placement d'un nouveau tronçon d'égout, le traitement des fissures dans le pertuis, le traitement des fissures dans le collecteur du Roodebeek, le comblement des égouts non utilisés, la réfection des voiries, le traitement du terrain par remplissage des vides décelés entre 9 et 12 mètres de

profondeur et l'amélioration du terrain par densification statique horizontale.

Une modification du régime hydraulique en sous-sol du terrain serait à l'origine des effondrements. Il n'est techniquement pas possible de garantir, quant à l'avenir, que d'autres effondrements ne peuvent plus surgir dans le sous-sol aussi instable que celui de la rue Neerveld ou l'avenue Paul Hymans.

Vu que ces travaux sont d'intérêt public, aucun dédommagement n'est prévu pour les commerçants riverains.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide pour une réplique.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je vous remercie. Vous avez répondu de manière très complète à toutes les questions que je vous ai posées.

Je voudrais cependant en poser une dernière. La route est pour l'instant fermée. Va-t-elle rester fermée jusqu'à ce que les travaux soient terminés ou comptez-vous la rouvrir ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Vous me prenez un peu au dépourvu. Mais je crois que la route sera fermée aussi longtemps qu'elle devra l'être, c'est-à-dire pendant toute la durée des travaux.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide.

M. Bernard Ide. — Et ceux-ci commenceront au début du premier semestre 2002 ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Oui.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE GROUPE DE TRAVAIL MIXTE SUR LES FINANCES COMMUNALES »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSV

NIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «DE GEMENGDE WERKGROEP OVER DE GEMEENTEFINANCIEN»

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, je serai assez brève et très claire. Ma question s'adresse à M. de Donnea, mais aussi à vous-même, puisque vous êtes le « binôme » organisateur du groupe de travail mythe de notre Assemblée qu'est le groupe de travail Finances communales.

Monsieur le Ministre-Président, je suis assez étonnée de n'avoir, depuis la dernière fois que nous nous sommes rencontrés, vous-même et les chefs de groupe, il y a deux ou trois semaines, reçu aucune nouvelle quant à la constitution et la mise en œuvre du groupe de travail Finances communales, qui était prévu depuis assez longtemps et qui devrait normalement se mettre en route très rapidement, en tout cas, on peut l'espérer, car c'est tous les jours que nous voyons fleurir des idées personnelles des uns et des autres sur cette problématique. Il est grand temps que nous nous mettions autour de la table et que nous travaillions.

Avez-vous des nouvelles de la constitution de ce groupe de travail et une réponse à la question qui avait été posée à la conférence des bourgmestres sur la participation des municipalistes ? Avez-vous de bonnes nouvelles ?

Mme la Présidente. — Non.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Une partie du « binôme » m'a répondu très clairement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous avons posé la question à la conférence des bourgmestres de savoir quelle serait leur délégation. Ils nous ont envoyé une première information. Nous leur avons demandé des précisions. Nous avons reçu une réponse il y a quelques jours.

Mme De Galan et moi-même, en « binôme », ferons l'impossible pour que ce groupe de travail puisse être convoqué dans une dizaine de jours.

J'ajoute que ce groupe de travail mixte est tout à fait indépendant de la nouvelle Corée bruxelloise.

Il est important que ce groupe de travail se mette à l'ouvrage, qu'il puisse travailler de façon très approfondie les questions relatives aux finances communales.

Mes dossiers sont prêts. Je les perfectionne d'ailleurs tous les jours car chaque jour amène de nouvelles informations. Je suis donc prêt à commencer et nous serons sans doute à même d'installer ce groupe de travail dans quelques jours.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Ministre-Président, votre réponse plus que laconique sur la constitution de ce groupe de travail m'inquiète fortement.

Si nous avons écouté les écologistes en octobre et accepté la proposition de mon collègue, M. Doukeridis, par rapport à un travail qui devait être mené en octobre au sein de cette Assemblée, nous n'en serions probablement pas là.

Je peux vous dire que si nous ne recevons pas de convocations pour ce groupe de travail dans le courant de cette semaine, Ecolo demandera la réunion de la commission de Finances pour qu'au moins les parlementaires régionaux puissent avancer, avec ou sans les municipalistes, qui ne semblent pas prêts à travailler sur des questions qui les concernent directement.

M. Benoît Cerexhe. — C'est une bonne idée.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — En tout cas, Madame Huytebroeck, je peux vous dire que le gouvernement tout comme le Parlement, me semblent prêts à travailler et je ne doute pas non plus que face à notre bon exemple, les municipalistes nous rejoignent au galop.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LA DECISION EVENTUELLE DU GOUVERNEMENT SUR LA REFORME FISCALE»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «DE EVENTUELE BESLISSING VAN DE REGERING OVER DE BELASTINGHERVORMING»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doukeridis pour poser sa question.

M. Christos Doukeridis. — Madame la Présidente, Monsieur de Donnea, j'aimerais vous donner une deuxième chance de communiquer de bonnes nouvelles.

L'actualité de ma question est la suivante : plusieurs articles sont parus, relatant des initiatives prises par de nombreux parlementaires sur les matières fiscales, essentiellement au départ, et ce n'était pas étonnant, de la part de parlementaires de l'opposition, CDH et Ecolo.

Mais nous avons eu l'occasion de lire des propositions émanant de parlementaires de la majorité et de membres du gouvernement. Un jour, on lisait une proposition d'un membre de votre majorité; le lendemain, une réaction d'un autre membre de votre majorité critiquant cette proposition. C'est assez tragique, mais c'est votre lot depuis quelques mois. Je ne vais pas en rajouter si ce n'est en citant un petit article de La Libre Belgique sur « le débat fiscal bruxellois, la suite ... » qui nous indique que votre gouvernement a eu l'occasion d'en rediscuter, à nouveau hier, semble-t-il. A la sortie du Conseil des ministres, plusieurs déclarations ont été faites par des membres de votre gouvernement. Les uns se voulaient rassurantes sur le timing qui était proposé initialement et avaient promis en tout cas au Parlement, une décision ou un projet du gouvernement pour le 20 juin. M. Vanhengel allait dans ce sens-là. Mais, une autre déclaration d'un membre de votre gouvernement, M. Tomas, semblait dire que cette date du mois de juin ne devait pas être considérée comme une date fétiche et que nous avons bien le temps pour 2003.

Or, il est clair que, depuis que des propositions sont émises, forcément, les Bruxellois sont un tout petit peu impatients et se disent qu'il serait peut-être bien, notamment sur les droits d'enregistrement, que l'on puisse avancer vers l'une ou l'autre des propositions qui sont sur le tapis et que nous sachions ce qui va être décidé et à quel moment.

Vous êtes le Ministre-Président de ce gouvernement; je voudrais vous donner l'occasion de dire devant notre Parlement quel est le timing officiel, quelles sont les décisions officielles pour essayer de départager les membres de votre équipe.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Doulkeridis, je peux vous rassurer. Tout d'abord, il n'y a pas de fétichistes au sein de mon gouvernement.

Sur ce plan-là, je ne puis que rejoindre la déclaration éclairée de mon collègue, Eric Tomas. Cela dit, hier, le gouvernement, M. Tomas étant encore présent et intellectuellement bien éveillé, a confirmé notre volonté politique d'arriver à des textes à envoyer au Conseil d'Etat, le 20 juin. Donc, il est clair que des groupes de travail, débattant de la question au sein du gouvernement, que les uns et les autres émettent des idées; c'est un choc des idées que jaillit la lumière. Tout cela ne m'émeut guère et je reste persuadé, à l'heure où je vous parle et à l'issue notamment de la réunion du gouvernement d'hier que nous arriverons à un accord, dans les délais prévus, c'est-à-dire le 20 juin, — si c'est le 21 je n'en fais pas non plus un fétichisme — de façon à ce que pendant l'été, le Conseil d'Etat puisse examiner nos cogitations, que nous puissions déposer les textes législatifs sur le bureau de Mme De Galan à la rentrée d'octobre et les voter pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier. Je pense qu'une fois de plus, vous allez être surpris par la productivité de ce gouvernement !

M. Christos Doulkeridis. — Ce qui me surprend le plus, Monsieur de Donnea, c'est votre capacité à être aussi rassuré par votre équipe et vous-même. Je vous rappelle pour faire le lien avec le débat précédent, que c'était en octobre 2001 que vous nous disiez « Dans

une semaine ou deux, on mettra en place le groupe de travail sur les finances communales. Vous aller voir, cela sera bien. ». M. Ducarme nous disait la même chose. On est au mois de juin et on n'a toujours rien vu venir. Sur ces questions, franchement, j'aime autant que vous ayez raison, surtout sur les aspects fiscaux et constitutionnels.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous avons procédé à la réforme de la radio-télévision redevance alors que tout le monde pensait que nous ne le ferions pas. Nous avons publié le projet de PRD dans les délais alors que tout le monde prédisait que nous n'y arriverions pas. Nous avons publié un PRAS alors que tout le monde pensait que nous n'y arriverions pas. Et ainsi de suite.

Je ne vous ferai pas le bilan de l'action du gouvernement mais, comme l'écrivait il y a quelques jours un journal bien connu de la capitale, ce gouvernement a réservé pas mal de surprises et en réservera encore.

M. Christos Doulkeridis. — J'imagine qu'il s'agit de l'une de vos citations et non du commentaire du journaliste.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Cela vient, en plus, d'un journaliste qui n'est pas un de mes hagiographes.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is het vervolg van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. JOSEPH PARMENTIER A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE STATION D'EPURATION DES EAUX DU NORD DE BRUXELLES »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER JOSEPH PARMENTIER TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE BOUW VAN HET TOEKOMSTIGE WATERZUIVERINGSSTATION IN HET NOORDEN VAN BRUSSEL »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joseph Parmentier pour développer son interpellation.

(M. Marc Cools, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Marc Cools, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

M. Joseph Parmentier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, dans les pages de l'actualité régionale du Soir du 8 mai 2002 j'ai été très satisfait de lire « Ballet de bulldozers au pont de Buda — Aquiris espère terminer l'ensemble des démolitions pour la fin juin. Nous procéderons alors à l'évacuation des terres polluées. En principe les travaux de dépollution des sols devraient démarrer en septembre et durer jusqu'à la fin de l'année. ».

Très bien ! Je vous applaudis.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Comme vous l'avez déjà dit à maintes reprises, Monsieur le Ministre : « Il est certain que ce marché restera une référence. D'autres régions, d'autres villes contactent d'ores et déjà la Région de Bruxelles-Capitale pour voir comment ce projet a été monté et négocié. ».

Cette huitième merveille du monde répondrait aux normes les plus strictes au niveau européen et irait même au-delà.

Toujours très bien !

Mais avant de me réjouir des résultats finaux, je crois pour l'heure pouvoir affirmer — et vous serez d'accord avec moi, Monsieur le Ministre — que le contrat de concession portant sur la construction et l'exploitation de la station d'épuration nord constitue un enjeu majeur pour notre Région de Bruxelles-Capitale.

D'une part, en raison des moyens financiers très importants qui devront y être consacrés et, en conséquence, par la contribution supplémentaire qu'ils pourraient exiger du consommateur bruxellois et, d'autre part, parce que la station nord constituera, avec la station sud, toute la réponse de la région aux exigences européennes en matière d'épuration des eaux usées, domaine dans lequel elle accuse un certain retard.

Les déboires que la construction et le fonctionnement de la station sud provoquent encore aujourd'hui doivent inciter à la circonspection, en particulier à l'égard de l'administration dont les moyens et les compétences ne sont pas complètement suffisants pour faire face de manière optimale aux exigences de tels projets.

C'est pourquoi, dans la phase d'études en cours, cinq points retiennent plus particulièrement l'attention :

La réalisation du collecteur de la rive gauche, projet, dont on parle très peu, et qui reliera la place Saintelette à la station d'épuration, soit sur une longueur de 7 kilomètres.

Cet ouvrage de 2 mètres de diamètre, serait enfoui à plus de 7 mètres de profondeur et longerait le quartier rive gauche de Molenbeek-Saint-Jean, traverserait le domaine du Palais royal et devrait ensuite passer par dessous le canal.

Il s'agit de toute évidence d'un chantier exceptionnel par ses dimensions, son tracé et les obstacles techniques qu'il devrait rencontrer.

Monsieur le Ministre, quelles assurances et garanties peut-on attendre du concessionnaire quant à :

- la réalisation de ce collecteur, sans lequel la rentabilité de la station d'épuration se trouverait singulièrement obérée ?
- la réduction des nuisances qu'un tel chantier pourrait générer à l'égard des riverains, de la mobilité et de l'environnement ?

La pollution importante des sols sur lesquels la station d'épuration nord sera construite.

Quelles assurances et garanties peut-on attendre du concessionnaire quant à la dépollution correcte des sols et surtout quant au traitement des terres polluées ?

La seule réponse que l'on obtient à ce jour, c'est qu'elle sera effectuée par la société elle-même.

Mais encore ? Pouvons-nous en savoir davantage, Monsieur le Ministre ?

Le traitement des boues résultant du traitement des eaux usées : on sait combien elles constituent une des contraintes majeures de ce secteur d'activités.

Monsieur le Ministre, vous n'avez pas omis, à maintes reprises, de justifier le choix du concessionnaire notamment pour la complète nouveauté du procédé de traitement d'oxydation par voie humide qu'il avait présenté.

Quand on se rappelle que la station d'épuration nord comptera parmi les plus importantes du monde, est-il fondé d'escompter la rentabilité et l'efficacité d'une technologie, dont le développement doit être qualifié d'expérimental et pour laquelle les références semblent très limitées en nombre ? En outre, aucune expérience de ce type n'a été tentée à cette échelle.

Quelles assurances et garanties peut-on attendre du concessionnaire quant à l'efficacité du traitement des boues et surtout quant à la protection des consommateurs à l'égard des surcoûts très importants qu'il ne manquera pas de générer si ce procédé tant vanté d'oxydation par voie humide ne produit pas les résultats escomptés ?

Les obligations de calendrier et de résultats font que la réalisation de la station nord devrait intervenir dans les délais prévus étant donné l'importance des capitaux engagés.

Cependant, il semblerait aujourd'hui que les conditions optimales ne soient pas rencontrées pour l'année 2002 et que l'on puisse

oublier cette obligation de résultats dans les délais impartis, soit le 26 juin 2006 qui est la date butoir de l'entrée en fonction de la station d'épuration nord.

En effet, les entrepreneurs avaient programmé le début des travaux en septembre 2002 et aujourd'hui ils doivent déjà déchanter puisqu'on l'annonce au plus tôt pour 2003.

De plus, je souhaiterais savoir où l'on en est de la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement.

Enfin, j'en arrive à mon dernier point qui est la représentation au sein du conseil d'administration d'Aquiris

M. le ministre pourrait-il me dire pourquoi les différentes intercommunales qui s'occupent du cycle de l'eau (gestion, distribution, épuration) — je vise ici l'IBGE, l'IBDE et l'IBRA — ne siègent pas ou du moins ne sont plus consultées ?

Actuellement, si mes informations sont exactes, seul l'IBGE peut émettre des avis. Il semblerait, en revanche, que les responsables d'Aquiris seraient prêts à collaborer avec l'IBRA. Cela me paraît logique puisque la gestion de la station d'épuration dépendra également de la gestion globale des égouts bruxellois.

Enfin, Monsieur le Ministre, si je ne m'abuse, le conseil d'administration de ce groupe financier (Aquiris) a été mis en place.

Des fonctionnaires de votre administration siègent au sein de ce conseil. Quelle est leur mission exacte ?

Monsieur le Ministre, entre les premiers ballets de bulldozers et la réception définitive de la station d'épuration nord, beaucoup d'eau va encore couler sous le pont de Buda.

Toutes ces séries de questions reflètent bien une certaine inquiétude qui ne fait que croître dans le contexte actuel :

1. Tout d'abord sur le financement de la station nord

Les ressources financières de la région, même cumulées au fonds provisionnel de l'eau, ne permettent pas le remboursement annuel des investissements, ni le coût des frais de fonctionnement de la station. En effet, les recettes de la taxe sur l'eau sont loin de couvrir la charge annuelle de deux stations d'épuration. Quant au Fonds de l'Eau, tel qu'il est approvisionné, il ne permet que de couvrir la charge des premières années. Pour l'avenir, le mystère reste donc entier ...

2. Par ailleurs l'audit sur la station sud commandé par la CIBE à la société Waterleau laisse manifestement apparaître des problèmes graves tant au niveau de la conception de cette infrastructure que de sa réalisation :

- l'incapacité de traiter les débits prévus sans provoquer des inondations tant à l'intérieur et qu'à l'extérieur de la station;
- la déficience du traitement biologique;
- l'incapacité de traitement au niveau de la déshydratation des boues;

- l'absence de sécurité pour le personnel en raison, notamment, de risques de contact avec des produits chimiques ou le travail dans une ambiance polluée accompagnée de mauvaises odeurs.

Des doutes importants sont par ailleurs exprimés quant au rendement de cette station et, entre autres, quant à sa pleine capacité ou à son fonctionnement automatique.

D'après les experts, les coûts supplémentaires pour le fonctionnement de la station avoisineraient les 400 millions de francs belges. C'est sans doute la raison de cette course effrénée à la fusion. Mais on y reviendra plus tard ...

Quoi qu'il en soit, il faut au préalable faire toute la lumière sur les problèmes et les erreurs de la station sud, y compris sur les responsabilités avec, au besoin, il pourrait être opportun de faire appel à une commission d'enquête.

Je vous remercie des réponses que vous voudrez bien apporter à mes questions. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, comme vous vous en doutez très certainement, je suis heureux que le groupe PS — comme le groupe Ecolo — se préoccupe du dossier de l'épuration de l'eau à Bruxelles. L'interpellation fort complète de M. Parmentier sur la station nord aborde en fait le dossier le plus lourd, financièrement parlant, jamais géré par notre région. Quarante milliards de francs belges, un milliard d'euros, ce n'est pas rien !

Plusieurs des questions posées par mon collègue Parmentier ont déjà en partie trouvé réponse dans le compte rendu de la commission Environnement, qui s'était réunie le 5 février 2002 pour auditionner, à ma demande, les responsables du projet Aquiris. Dès lors, je ne m'appesantirai pas longtemps sur tous ces aspects.

Néanmoins, dans l'espoir que le ministre puisse répondre aux quelques questions supplémentaires qui me préoccupent, je les poserai sur la base de la structure en cinq chapitres de M. Parmentier.

Tout d'abord, sur le collecteur de la rive gauche, je ne suis pas trop inquiet. Le fait qu'il soit construit par « fonçage », donc sous la terre, à une profondeur entre huit et dix-huit mètres, me donne à penser que, pour ce qui est des nuisances générées, en dehors des quelques puits d'entrée et de sortie des matériaux et de terres à évacuer, les nuisances ne devraient donc être pas trop graves. Il faudra cependant être attentif à la circulation des camions qui amèneront et reprendront les matériaux.

Je m'interroge un peu plus sur les permis qui auraient déjà été demandés et sur le rôle des communes dans l'octroi de tels permis.

Ma première sous-question supplémentaire est de savoir si les demandes de permis pour le collecteur de la rive gauche ont déjà été introduites pour cette partie du projet. Dans l'affirmative, quelle est l'attitude de la, ou des communes ? Je ne sais pas si Molenbeek est concernée mais, en tout cas, Bruxelles ville l'est sur la majeure partie du trajet de ce collecteur.

En revanche, le dossier de l'assainissement du sol, là où la station nord devra être construite, est pour moi le plus problématique. Déjà en commission, j'avais interrogé les responsables d'Aquiris pour savoir s'ils ne craignaient pas des retards dans cette phase de la construction. Il m'avait alors été répondu que deux ans étaient prévus pour la phase d'études et de permis, phase toujours un peu aléatoire, disaient les responsables du consortium. Mais, avec un délai de deux ans, ils étaient confiants.

Aujourd'hui, près d'un an plus tard, j'aimerais que le ministre nous dise où nous en sommes, parce que, pour ma part, j'ai vu peu de choses bouger en pratiquement un an.

En outre, en passant par hasard avenue de Vilvorde, à côté du site, il y a peu de temps, j'ai découvert une large banderole indiquant « danger amiante — gevaar asbest ». Je dois vous dire que cela m'inquiète un peu. Je savais qu'il y avait un désamiantage à effectuer mais, d'après la configuration des lieux, tout cela me semblait être à ciel ouvert.

Le ministre pourrait-il me dire si des travaux de désamiantage à ciel ouvert sont en cours ? Un permis a-t-il été accordé ? Que deviennent les déchets produits ? On sait en effet qu'ils sont très dangereux.

Au sujet des points 3 et 4 de l'intervention de M. Parmentier, si le traitement des boues ne m'inquiète pas trop, je rejoins ses inquiétudes et ses questions sur les espoirs de respect des délais qui me semblent fort courts, puisque c'est le 27 juin 2006 que la station devrait être totalement terminée.

Enfin, cinquième et dernier point abordé par M. Parmentier, celui du conseil d'administration d'Aquiris.

Je ne me fais pas trop de souci pour la région puisque les deux fonctionnaires dirigeants de l'administration régionale de l'eau sont parmi la dizaine d'administrateurs. Par contre, une phrase prononcée lors de l'audition d'Aquiris en commission a attiré mon attention : « M. Rosière et M. Lefèvre siégeaient là à titre personnel » ... Je ne comprends pas ce que cela peut signifier. Sont-ils dans le conseil d'administration pour défendre les intérêts de la région ou les leurs ?

J'aimerais voir clair sur ce point.

Je souhaiterais ajouter une interrogation à celle de M. Parmentier. Elle provient d'une évolution encore inconnue lors de la réunion du 5 février.

Je vous ai dit tout le bien que je pensais, Monsieur le Ministre, des modalités de la sélection des soumissionnaires mais un des critères du pré-choix des soumissionnaires était la garantie de sérieux et de solidité financière des entreprises.

Quand on constate la déconfiture boursière et « entrepreneuriale » dans laquelle M. Jean-Marie Messier conduit Vivendi, êtes-vous toujours sûr que le consortium sera encore là dans cinq ans ?

Enfin, j'entends M. Parmentier souhaiter la clarté sur les erreurs de la station sud. Vous savez, Monsieur le Ministre, que j'ai de nombreuses reprises interpellé à ce sujet en marquant mes craintes et

mes inquiétudes. Vous avez toujours répondu « tout va très bien Mme la marquise » !

J'entends aujourd'hui M. Parmentier rejoindre nos inquiétudes, allant même jusqu'à demander une commission d'enquête.

Le groupe Ecolo est évidemment totalement d'accord sur cette proposition. Puisque des experts extérieurs nous disent noir et que le ministre répond blanc, j'ai envie d'en savoir un peu plus. Je dirais même que je souhaiterais que l'on fasse la clarté sur toute la politique de l'eau en Région bruxelloise depuis une dizaine d'années.

En effet, il ne se passe pas de jour sans que des informations négatives apparaissent. Que je me retourne — notamment lorsqu'il y a des orages — vers le bassin d'orage du Watermaelbeek ou du Rodebeek et que l'approfondisse ce qui se passe sur la place Flagey, toutes les informations dont je dispose c'est que ces ouvrages sont surdimensionnés. On paie des milliards pour des problèmes qui auraient pu être résolus avec cinq fois moins d'argent. Je me pose des questions sur le rôle qu'a joué depuis 10 ans l'ASBL CEC qui chapeautait les quatre anciennes intercommunales de bassin mais qui a réalisé des travaux avec l'argent de la région pour des résultats assez pitoyables.

Résultats pitoyables aussi pour la mise à ciel ouvert de la Woluwe. Le ministre vante toujours sa politique de maillage bleu. Il faut bien dire que la manière dont s'est déroulé ce chantier n'a suscité que des critiques et des controverses. Il y a trois jours, un orage, pourtant pas extraordinaire, a provoqué des inondations le long du cours de la Woluwe.

J'ai encore reçu hier soir un communiqué du CEBE qui, vous le savez, est actif dans ce domaine, et qui a constaté que, suite à un petit orage, l'eau avait remonté dans un collecteur qui descendait de l'hôpital d'UCL, qu'une taque avait sauté et que des débordements avaient rempli une prairie de déchets hospitaliers.

Je partage les craintes de ces gens. On va retrouver de drôles de choses dans les prairies à cet endroit-là.

Vous vous souvenez, Monsieur le Ministre, qu'il y a trois ou quatre ans, je vous avais suggéré qu'on ne voûte pas le Zwartebeek, un cours d'eau à ciel ouvert au sud de la Région bruxelloise, à la limite de Forest et de Drogenbos, et que vous étiez d'accord avec moi, mais que vous n'avez pas pu empêcher ce voûtement sur plus de 800 m. Des centaines de millions ont été dépensés pour du béton pour voûter un ruisseau alors que vous veniez de sortir votre projet de remise à ciel ouvert des ruisseaux bruxellois et de maillage bleu.

Depuis dix ans, Monsieur le Ministre, la politique de l'eau en Région bruxelloise a été menée de manière assez étrange avec des dépenses énormes. Je souhaiterais effectivement, comme d'autres, qu'une commission d'enquête permette d'y voir enfin clair. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je voudrais m'inscrire dans l'interpellation de mon collègue Joseph Parmentier et, dès l'abord, m'étonner, Monsieur le Ministre.

En ce qui concerne la station d'épuration sud, d'aucuns se souviendront et M. Adriaens vient de le rappeler, qu'en commission de l'Environnement, suite à des interpellations de différents collègues, vous avez eu à chaque fois un discours très rassurant. Parfois même, vous vous gaussiez de nos interrogations en nous rassurant tant sur le bon fonctionnement de la centrale que sur l'excellente qualité des décisions adoptées à l'époque, ainsi que sur le contrôle strict que vous adoptiez à l'égard de ce dossier.

J'ai eu, je l'avoue, la faiblesse de vous croire mais, aujourd'hui, je constate que vous avez caché la vérité. En effet, dans les différentes interviews que vous avez données ces derniers jours dans la presse, j'ai vu avec stupéfaction que vous reconnaissiez vous-même, je cite « que des dysfonctionnements existent (ruptures de canalisations, corrosion de tuyauteries, traitement des boues) ».

Je déplore que vous ne nous ayez pas informés en temps utile des difficultés que vous rencontriez dans ce dossier. Sans doute on aurait pu éviter la polémique actuelle.

J'ai pris bonne note que vous contestiez la pertinence de l'audit qui a été commandé par la CIBE en raison d'un prétendu manque d'indépendance dudit auditeur. Si cela est avéré, c'est regrettable, mais je souhaiterais vous entendre sur le contenu du rapport. Ce risque d'absence d'indépendance doit en effet nous conduire à une certaine circonspection dans la lecture du rapport, mais je présume que tout n'est pas faux.

Je ne souhaite pas entrer — aujourd'hui du moins — dans un débat purement politique, mais je souhaiterais que vous nous informiez précisément de l'ensemble des dysfonctionnements constatés, de la date de leur survenance, des mesures qui ont été prises pour y remédier et des responsabilités des uns et des autres.

J'appuie tout à fait l'idée de M. Parmentier lorsqu'il demande une commission d'enquête. M. Parmentier étant membre de la majorité, je suppose qu'il y a unanimité dans ce Parlement pour demander cette commission d'enquête.

Le ministre peut-il nous préciser combien vont coûter les travaux et réparations nécessaires à la station sud ? Peut-il nous préciser le résultat de la rencontre entre son cabinet et la CIBE ? Quelles conditions cette dernière a-t-elle mises dans le cadre de la reprise de cette station ? Est-il exact que les débits prévus au cahier des charges ne peuvent être atteints ? Est-il exact qu'il n'y a toujours pas eu de réception ni provisoire ni définitive des travaux ?

Enfin, qu'en est-il de l'incinérateur des boues ? Fonctionne-t-il ou non ? Dans la négative, que fait-on des boues résiduelles ? Vous m'avez dit que jusqu'à présent, on les déposait en Wallonie. Quel a été le coût de cet incinérateur et qui est responsable de son non-fonctionnement ? Qu'allez-vous faire dans le futur ? Quelles solutions allez-vous mettre en œuvre ? Je présume d'ailleurs que vous préférez opter pour des traitements ne passant pas par l'incinérateur juste à côté de Drogenbos, ce qui me semblerait logique.

En ce qui concerne la station nord, la plupart des questions ont été posées. Ainsi que mon collègue Benoît Cerexhe l'avait exposé à l'époque de la passation du marché, je suis toujours relativement perplexe sur le processus de traitement des boues d'épuration.

Le ministre a-t-il, depuis lors, eu des précisions quant à cette méthode de traitement des boues, surtout par rapport aux surcoût excessifs et aux délais d'exécution, mais là je rejoins les questions posées par mes collègues. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais apporter successivement les réponses aux cinq points qui retiennent l'attention des honorables membres.

La commission de l'Environnement a déjà, à sa demande, pu entendre les responsables d'Aquiris et reçu en conséquence toutes les réponses mais je vais les rappeler.

D'abord je rappelle que la réalisation du collecteur rive gauche fait partie du contrat de concession au même titre que la station elle-même. Les garanties de réalisation du collecteur sont donc les mêmes que pour la station proprement dite. En ce qui concerne les nuisances, celles-ci seront réduites au maximum. Le collecteur sera réalisé par la technique du « fonçage » à l'aide d'un tunnelier, les ouvertures de voiries seront donc limitées aux endroits des puits de fonçage et de réception ainsi qu'aux endroits des ouvrages d'interception des collecteurs à raccorder au collecteur de la rive gauche.

Pour le reste, le projet de dépollution des sols est bien connu puisqu'il figurait déjà dans l'offre d'Aquiris, il fait partie du cahier de charges, et les techniques de dépollution feront l'objet d'un point particulier dans l'étude d'incidences qui sera suivie par l'IBGE. La dépollution fera donc l'objet d'un permis. C'est à nous, pouvoirs publics, de délivrer le permis et à la société Aquiris de faire les travaux en conformité avec ce permis.

Je rappelle à l'honorable membre que le traitement des boues (oxydation par voie humide) proposé par Aquiris dans son offre présente toutes les garanties voulues et a, de ce fait, été retenu par l'administration après une analyse approfondie. Malgré tout, si le système de traitement ne produisait pas les résultats escomptés, les seules conséquences seraient l'application de sanctions à l'encontre d'Aquiris.

Les délais pour la mise en service de la station nord sont fixés à 5 ans à partir du 25 juin 2001, dont 2 ans pour la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement et 3 ans de construction.

C'est une des conditions de l'offre. Aquiris s'est engagée à respecter ce délai. Donc, si elle dépasse ce délai, elle porte des responsabilités sauf à prouver que des faits extraordinaires qui ne relèvent pas de sa responsabilité peuvent être évoqués.

Nous n'en sommes évidemment pas là. Ce n'est pas nous qui avons fixé le délai, c'est Aquiris. C'est un des arguments pour lesquels nous avons choisi cette société.

La situation des procédures de demande de permis se présente comme suit :

Le permis de démolition et d'abattage a été accordé le 18 mars de cette année, les travaux sont en cours et seront terminés en juillet 2002.

Le permis de désamiantage a été accordé le 11 mars 2002, les travaux sont en cours et se termineront aussi en juillet 2002.

Je ne m'étonne pas quand je vois un affichage diffusant une information sur un risque « amiante ». C'est la loi qui l'impose. Lorsqu'on a désamianté le Berlaymont, l'école royale militaire, à la demande de la ville de Bruxelles et des habitants, on a fait figurer ce type de mention. C'est la loi et je pense que cela a d'ailleurs été demandé dans d'autres enceintes.

Oui, il y a de l'amiante dans ces bâtiments. Et donc, oui, il faut désamianter les bâtiments mais on le savait bien avant l'offre d'Aquiris et Aquiris était bien informée de l'état du bâtiment.

Pour le reste, la station d'épuration est une installation dite de classe 1A, elle doit donc faire l'objet d'une étude d'incidences environnementale. Celle-ci est d'ailleurs actuellement en cours et le dossier a été déclaré complet en date du 14 novembre 2001.

La demande de permis d'urbanisme relatif au collecteur de la rive gauche a été déposée le 7 décembre 2001 et la procédure suit son cours normal.

Quel est le rôle des communes ? Le rôle des communes est celui qui est prescrit dans la loi évidemment. En matière de permis d'urbanisme et d'environnement, les communes sont intégrées, comme dans toutes les procédures de permis, à l'introduction du dossier, à la décision. Elles pèsent également dans l'organisation du chantier, de son charroi et de la voirie. Les communes jouent un rôle plein et entier comme dans tous permis de ce type.

Au vu de ce qui précède, il apparaît que l'exécution du marché ne présente aucun retard par rapport au planning prévu dans l'offre et je dirais que tout porte à croire que les délais contractuels seront bel et bien respectés.

J'en terminerai avec la question de la représentation au conseil d'administration. Je tiens d'abord à préciser à l'honorable membre qu'actuellement, il n'existe aucun lien contractuel entre les intercommunales IBDE/IBRA et Aquiris. Cela implique que le concessionnaire de la station nord n'a aucune obligation d'associer ces intercommunales au sein du conseil d'administration. En ce qui concerne l'IBGE celui-ci intervient dans le cadre des procédures de permis et, plus particulièrement, au niveau de l'étude d'incidence de la station.

En ce qui concerne la présence des deux agents de l'administration régionale au conseil d'administration d'Aquiris, le cahier spécial des charges en vigueur prévoit que le concédant dispose de 2 mandats d'administrateur dans la société dédiée. Le rôle des deux administrateurs de la région est d'assurer une « surveillance » à l'intérieur même de la société et ce, dans le but de garantir au maximum le bon déroulement de la concession.

La petite nuance juridique, c'est que dans une société de droit commercial, les personnes physiques en font partie à part entière parce que la région, comme toute personne morale, ne peut pas faire

partie d'une société commerciale comme Aquiris mais leur mission est évidemment une mission conférée par la région.

La qualité d'administrateur confère un statut aux contrôleurs de la région qui leur permet d'avoir accès aux mêmes informations et au même moment que le partenaire privé. Toute dissimulation ou retard dans la transmission d'informations constituerait ainsi une violation aux statuts de la société concessionnaire, statuts qui lient et sur le respect duquel les administrateurs du partenaire privé engagent leur responsabilité de mandataire social.

J'en viens maintenant au financement de la station d'épuration nord.

Le montant initial de l'annuité à payer pendant 20 ans est de 52,55 millions d'euros TVA comprise.

Récemment, en décembre 2001, à partir des fonds budgétaires, le gouvernement a décidé le rachat anticipatif du collecteur nord de façon à éviter des charges financières, ce qui ramène le montant de l'annuité à 46,03 millions d'euros TVA comprise.

Si on entre dans la logique de l'acteur unique en Région bruxelloise, de surcroît assujéti à la TVA, le montant de l'annuité sera diminué de la TVA et sera alors ramené à 38,04 millions d'euros.

Voilà ce que cela devrait coûter aux pouvoirs publics si on entre dans la formule de l'assujétissement et de la simplification que je prône par ailleurs.

Quels sont les moyens dont on dispose ?

La taxe, 20 millions d'euros; l'intervention de la Région flamande, 8 millions d'euros; les crédits budgétaires actuellement inscrits au budget. Je l'ai déjà dit à maintes reprises, il est clair que si le gouvernement de demain décide de ne pas maintenir les mêmes crédits budgétaires et donc d'affecter les crédits budgétaires actuellement affectés à la politique de l'eau à d'autres politiques, oui il y aura une impasse budgétaire, oui, il faudra augmenter la taxe sur l'eau. Mais, si les gouvernements futurs maintiennent les mêmes crédits budgétaires qui sont de 18 millions d'euros, il n'y a aucun problème, le montant est alors disponible de 48 millions d'euros contre une annuité de 38,04 millions d'euros, ce qui laisse une marge de 10 millions d'euros.

Je vais terminer par les aspects de la station sud bien que je pensais devoir répondre à M. Cerexhe mais on l'a doublé. Puisque votre interpellation traite de la station sud, je comptais vous répondre à ce sujet mais on me pose la question maintenant.

M. Benoît Cerexhe. — Je n'ai pas déposé d'interpellation sur la station sud, Monsieur Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je vais donc conclure par le dernier point de l'interpellation de M. Cerexhe concernant les déboires prétendus ou avérés de la station sud.

Ma réponse sera lapidaire.

La station fonctionne sans aucun jour d'arrêt depuis sa mise en fonctionnement en août 2000 et les résultats à la sortie sont conformes aux directives.

Concernant les déboires prétendus ou avérés de la station sud, ma réponse sera très claire parce qu'on est dans un contentieux et je ne dirai pas n'importe quoi dans l'intérêt même de la région.

A l'heure actuelle, les réceptions définitives n'ont pas encore commencé en sorte que les installations et les vices éventuels dont elle serait affectée demeurent de la responsabilité des entrepreneurs.

Dans ce contexte, la publication d'un rapport confidentiel réalisé à la demande de la CIBE a considérablement fragilisé la position de la région à l'égard des entrepreneurs. Effectivement, indépendamment du caractère fondé ou non de ce qui est relevé dans ce rapport, celui-ci a des conséquences négatives qui se ressentent déjà. Les entrepreneurs attendent désormais un lourd contentieux avec la région et construisent leur position et attitude en fonction de celui-ci, compromettant hélas toute coopération future.

La situation de la région est d'autant plus inconfortable que les assertions contenues dans le rapport sont de nature à mettre en cause la responsabilité des bureaux d'étude qui nous assistent. Ce faisant, ces derniers risquent fort d'être rétifs à continuer à nous assister sereinement et auront tendance à nous donner des avis dictés non par leurs compétences mais par leur souci d'éviter d'engager leur responsabilité.

Vis-à-vis de l'exploitant CIBE enfin, des discussions sereines avaient été entamées avec lui pour adapter son contrat ne fût-ce qu'à l'évolution des faits puisque celui-ci date quand même de près de huit ans. La publication du rapport dans des circonstances pour le moins polémiques a évidemment dégradé les relations. Pour ma part, je ne désire pas aggraver la situation par quelque déclaration que ce soit.

Je conclurai simplement en regrettant amèrement que ce climat contentieux entre tous les partenaires à la conception, à la réalisation comme à l'exploitation prend sa source dans un rapport dont l'objectivité de l'auteur est largement sujette à caution. La société Waterleau n'est effectivement pas un bureau d'études qui réalise des audits scientifiques mais une entreprise commerciale active dans l'épuration et donc concurrente aux entreprises qui participent actuellement aux chantiers. Pire encore, la société Waterleau a été créée par des ingénieurs qui ont quitté avec perte et fracas un des gros entrepreneurs impliqués dans la station sud. A cette occasion, Waterleau a été confrontée à des actions judiciaires particulièrement dures de cet entrepreneur qui voyait une partie de son savoir-faire le quitter pour lui faire concurrence.

Je terminerai par la critique générale sur la politique de l'eau. J'ai reçu les premiers chiffres concernant les inondations. Sauf à dire que ces ingénieurs sont des farfelus, Monsieur Adriaens, je parle de l'IBRA, sauf à prétendre que ces gens traficotent les chiffres, ils me confirment que, si nous n'avions pas construit le Watermaelbeek et le Rodebeek, toute la zone aurait été sinistrée, car ce n'était pas un

petit orage, c'était un orage très important qui a affecté ce pays, plus particulièrement la vallée de la Woluwe.

M. Bernard Ide. — Il y a de tels orages tous les deux ans.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Les chiffres du CEC et de l'IBRA confirment que le bassin d'orage de Rodebeek a fonctionné à 95 %. Sans ce bassin d'orage, ces 95 % des eaux seraient dans les caves des gens. Le bassin du Watermaelbeek, de 40.000 mètres cubes, a fonctionné à 85 %, celui du Dieweg a fonctionné à 100 % et il y a même eu un léger débordement. Il est vrai qu'il y a eu quelques légers débordements sur la vallée de la Woluwe, mais quel aurait été le résultat si les bassins d'orage n'avaient pas fonctionné ?

C'est beau de réécrire l'histoire après mais, lorsque je faisais partie du premier gouvernement, combien y-a-t-il eu d'interpellations pour dire que la priorité des priorités dans la politique de l'eau était de construire des bassins d'orage, de mettre des pauvres gens à l'abri, de ne pas les laisser devant des possibilités d'inondations.

A la place Flagey, n'en déplaise, en cas de pluies violentes, ce ne sont pas des clapets anti-retours, ni des petites taques, ni des dalles de gazon qui résolvent le problème, mais bien un bassin d'orage. Plusieurs études, du CERAU de l'ULB, du CEC, de l'IBRA et de la région ont confirmé l'utilité de ce bassin. Les pompiers sont intervenus à trois reprises à plusieurs endroits. Quand vous allez voir les sinistrés, comme je l'ai fait, qui avaient 30 à 40 centimètres d'eau dans leur cave, qui ont perdu des biens et qui connaissent des situations difficiles, on pourrait être un peu plus réservé quant au travail des ingénieurs. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Joseph Parmentier pour une réplique.

M. Joseph Parmentier. — Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je pense qu'elles méritent un examen approfondi. Je ne voudrais pas que, demain, on lise dans la presse que la station nord et un bide en perspective. Je ne voudrais pas que la situation devienne critique et atteigne un point de non-retour.

Molière disait que les courtes erreurs sont toujours les meilleures. J'ai voulu envoyer un signal fort afin que l'on n'en vienne pas à augmenter à moyen terme la facture du consommateur.

Monsieur le Ministre, vous m'avez répondu concernant le problème des erreurs de la station sud. Je pense qu'il faudra faire la distinction entre les concepteurs et l'entrepreneur, et voir où se situent les responsabilités. Il faudra faire toute la lumière sur les problèmes parce que je dis que l'erreur n'est pas compte.

En ce qui concerne le problème du conseil d'administration, je prends acte de la réponse mais je voudrais aussi vous poser la question suivante : je sais qu'on en est aux premiers balbutiements, mais pourriez-vous cependant nous dire où en est la mise en place du Comité scientifique, du Comité de voisinage et du Comité de coordination des collecteurs que tout le monde attend avec impatience ?

Enfin, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne l'oxydation par voie humide, si cette méthode ne produit pas les résultats escomptés, vous parlez de sanctions à l'égard d'Aquiris. Pouvez-vous donner quelques éclaircissements en cette matière ?

Nous serons très attentifs à l'évolution de ce dossier et ne manquerons pas d'y revenir, non seulement parce qu'il nous interpelle chaque jour mais aussi parce que nous voulons disposer d'informations précises. Vous nous en avez donné une partie, nous allons les vérifier et, lors d'une prochaine séance, nous vous demanderons de nous préciser encore quelques points qui méritent que l'on s'y attarde.

Enfin, je gage que, d'ici 2006, il n'y aura pas trop de changements, que les conséquences quant aux coûts et aux dysfonctionnements n'entraîneront pas une charge trop importante pour le contribuable.

Je terminerai en disant que je vous remercie dans un premier temps, Monsieur le Ministre, mais vous pouvez être certain que nous serons très attentifs au dossier des stations d'épuration des eaux.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, je voudrais une petite précision. Quand on conteste les options et les choix qui ont été pris, le ministre demande si on préférerait que l'on ne fasse rien. C'est à la limite inacceptable. La critique que j'ai faite sur l'ensemble de la politique de l'eau ne consiste pas à dire qu'il ne fallait rien faire. C'est une question de choix. Nous souhaitons que l'on étudie ces choix et qu'à la limite, on fasse une commission d'enquête pour voir s'il n'y avait pas moyen de réaliser les travaux qui aient le même effet mais avec beaucoup moins d'argent. Je ne suis pas du tout convaincu, pour ma part, des choix posés.

M. le Président. — Normalement, seul l'interpellateur peut répliquer et on ne peut poser de question complémentaire, mais le ministre souhaite répondre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Le Comité de coordination et de voisinage est bien entendu prévu au stade de la délivrance du permis. Cela figure dans les conditions du permis. Il est clair que, tout au long du processus, de l'installation, de la création et de la mise en route, Aquiris aura l'obligation de mettre sur pied ce Comité scientifique de coordination et de voisinage.

En ce qui concerne le traitement des boues, j'ai expliqué en commission qu'il y avait un procédé novateur. Soit il fonctionne, soit il ne fonctionne pas. J'entends que M. Adriaens est confiant, comme moi d'ailleurs. Si ce procédé ne devait pas fonctionner, les personnes concernées auraient l'obligation de traiter les boues comme dans n'importe quelle autre station d'épuration. Elles ne pourraient les jeter dans le canal ni les abandonner. Il y a dans ce cas obligation de traiter les boues de manière conventionnelle.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE MME MARIE-JEANNE RIQUET A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPLETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA REFORME DU SECTEUR DE L'EAU EN REGION BRUXELLOISE »

INTERPELLATION JOINTE DE M. BENOIT CEREXHE CONCERNANT « LA RATIONALISATION DES INTERCOMMUNALES DE L'EAU EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW MARIE-JEANNE RIQUET TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE HERVORMING VAN DE SECTOR VAN HET WATER IN HET BRUSSELS GEWEST »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE BETREFFENDE « DE STROOMLIJNING VAN DE WATERLEIDINGSINTERCOMMUNALES IN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

Bespreking

M. le Président. — La parole est à Mme Marie-Jeanne Riquet pour développer son interpellation.

Mme Marie-Jeanne Riquet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, ces derniers mois, la politique de l'eau est au cœur de l'actualité, avec l'attribution du gigantesque marché de la station d'épuration nord, la création de l'IBRA, les initiatives parlementaires à propos du prix de l'eau sous la forme de propositions de résolution et l'appel du ministre de l'Environnement en vue d'organiser la gestion de l'eau d'une manière plus rationnelle, et les réactions diverses — parfois virulentes — que l'on peut lire dans la presse ...

Cette effervescence est sans doute bien compréhensible, car il est temps d'agir.

Les outils mis en place pour la gestion de l'eau dans la région atteignent aujourd'hui un niveau de complexité tel que le citoyen ne comprend pas ce qui influence son prix. Comment voulez-vous qu'il comprenne pourquoi ce prix varie d'une commune à l'autre ? La production de l'eau, sa distribution, son assainissement, bref sa gestion devrait logiquement présenter le même coût sur l'ensemble du territoire bruxellois. Sans doute.

Mais toutes les communes ne s'organisent pas de la même manière. En faire supporter les conséquences par le citoyen est discriminatoire. Or, ces écarts sont significatifs puisque la redevance annuelle d'abonnement varie entre 11,90 et 23,80 euros, — c'est-à-dire

du simple au double — selon la commune dans laquelle on habite. La redevance d'assainissement varie aussi, sans justification logique, dans le chef du citoyen. Ce dernier ne comprend d'ailleurs pas non plus à quoi sont affectés les divers montants qui figurent sur sa facture.

Le groupe MR a donc accueilli avec satisfaction la proposition du ministre de l'Environnement destinée à rationaliser le secteur de l'eau en Région bruxelloise. Une intercommunale unique permettrait en effet de mettre fin à ces discriminations tout en autorisant une meilleure vision et par là un meilleur contrôle du prix de l'eau.

L'opportunité de récupérer, d'une part, la TVA historique et la TVA dite « récurrente » et, d'autre part, de réaliser des économies d'échelle en fusionnant trois intercommunales et l'administration régionale de l'eau nous paraît tout aussi évidente.

Nous concevons bien que le fait de consacrer un acteur unique assujéti à la TVA permet d'augmenter les moyens disponibles pour la politique de l'eau. De même, le fait de n'avoir à rémunérer qu'un seul conseil d'administration permet de réaliser des économies, et même si cela fait grincer des dents au sein d'autres formations politiques, mon groupe est prêt à soutenir une telle démarche, qui s'inscrit parfaitement dans la nouvelle culture politique, telle que nous la concevons.

Mais nous nous interrogeons sur l'incidence réelle de ces gains possibles sur le prix de l'eau. L'eau est un bien de première nécessité, qui doit être accessible à l'ensemble de la population, d'autant que nous avons la chance de vivre sous des cieux généreux en la matière ! Une tarification socialement acceptable s'impose.

Or, le prix de l'eau a déjà augmenté. Si je me réfère au calcul présenté par mes collègues Alain Adriaens et Dominique Braeckman dans les développements de leur proposition de résolution relative à l'impact social de la tarification de l'eau en Région bruxelloise et précisant les mesures à prendre pour l'atténuer, cette augmentation serait de l'ordre de 44 % au cours des sept dernières années. D'aucuns, dont les collègues que je viens de citer, estiment que ce prix augmentera encore en raison des importants investissements à réaliser pour la mise en œuvre de la station d'épuration nord.

Pour garantir l'accès de tous les citoyens à ce produit de première nécessité, d'aucuns préconisent de lier les tarifs aux revenus, en fonction de leur situation financière et familiale. D'autres envisagent une tarification progressive de l'eau en fonction de la consommation, afin de rendre la consommation vitale accessible à tous.

Outre les difficultés pratiques et les frais liés à ce type de propositions — ne fût-ce que parce qu'il n'y a pas toujours des compteurs de passage — nous estimons devoir tenir compte du fait que rien n'est jamais réellement gratuit, et que les réductions que l'on accorde d'un côté finissent toujours par se faire ressentir d'un autre côté. Nous pensons particulièrement aux gros consommateurs qui ne gaspillent pas nécessairement l'eau mais qui en utilisent une plus grande quantité que la moyenne en raison de leur activité. C'est le cas dans le secteur horeca.

Le groupe MR estime qu'une réforme du secteur de l'eau s'impose, mais qu'il serait bien plus sain et bien plus efficace d'atteindre

l'objectif social grâce aux marges budgétaires qui pourraient être générées par votre projet de réforme. Mais cela est-il possible ?

Etes-vous en mesure de préciser la nature et l'ampleur des gains financiers de la réforme proposée ? Etes-vous à même de préciser ce que représentent la récupération de la TVA et les économies d'échelle que l'on pourrait réaliser en confiant la gestion de l'eau à une seule intercommunale ? Ces gains seraient-ils suffisants pour garantir une tarification sociale de l'eau et cela d'une manière durable ?

Ou faut-il y associer un autre mécanisme ? Ces gains permettraient-ils aussi de financer des investissements ou des frais importants comme le remplacement des conduites en plomb ?

Monsieur le Ministre, vos déclarations m'inspirent également les questions suivantes.

La fusion que vous préconisez aura-t-elle une incidence sur le volume de travail dans le secteur de l'eau ? En d'autres termes, ne risque-t-il pas de menacer des emplois ?

Quels seraient les avantages d'une telle réforme pour les communes ? En effet, Monsieur le Ministre, la réforme que vous proposez, vous ne pouvez pas la mettre en œuvre seul. Vous avez besoin de l'adhésion des communes. Si ces dernières y trouvent un avantage, il vous sera sans doute plus facile de convaincre les mandataires communaux.

Comment les communes ont-elles réagi à votre appel ?

Avez-vous déjà eu des réactions ? (*Applaudissements sur les bancs MR.*)

M. le Président. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour développer son interpellation jointe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, j'ai un peu perdu mes repères parce que vous avez répondu anticipativement à une interpellation que je ne comptais pas vous adresser. Mais, si vous le souhaitez, nous pouvons y venir et parler de la station d'épuration.

Mon interpellation avait pour objet la problématique de la fusion des intercommunales et c'est pour cette raison qu'elle a été jointe à celle de Mme Riquet.

Nous pouvons évidemment discuter de la station d'épuration. J'ai entendu que vous critiquiez l'impartialité du rapport commandité par le CIBE. Je suppose que vous avez un certain nombre de représentants au sein de cette institution et que vous avez veillé au bon déroulement des choses. Mais, manifestement, il semble que cela n'ait pas été le cas. Nous y reviendrons plus tard.

Je vais donc vous interpellier aujourd'hui sur l'objet initial de ma demande.

Monsieur le Ministre, le vase était rempli. Puisqu'on parle d'eau, osons l'image. Il a fallu une goutte, la dernière, peut-être pas la plus importante, mais la dernière, pour que le vase déborde. Et cette goutte, savez-vous ce que cela a été ? La création de l'IBRA ? Non, pas vraiment.

Celle-là était sans doute l'avant-dernière.

Non, la goutte qui a fait déborder le vase, Monsieur le Ministre, cela a été l'imposition à tous les consommateurs d'eau bruxellois d'une nouvelle taxe sur le m³ d'eau consommé ... décidée, en toute opacité, par le conseil d'administration d'une intercommunale présidée par un homme dont l'image n'est plus celle d'un taxateur.

Vous me direz que ce n'est pas l'intercommunale qui a décidé d'imposer une nouvelle redevance aux contribuables bruxellois, que le choix était laissé aux communes de prendre en charge elles-mêmes ce montant, variable en fonction du type de missions confiées à l'IBRA, ou de le répercuter auprès du contribuable.

C'est vrai, mais, d'après mes informations, une très grande majorité des communes bruxelloises ont décidé de répercuter cette redevance sur les citoyens, qui paieront demain leur m³ d'eau de 2 à 10 anciens francs belges plus cher. Voilà le résultat de l'opération. Les communes ont délégué à l'IBRA des missions qu'elles assumaient auparavant sur leur propre budget. Celle-ci se fait rétribuer pour ce faire et, en bout du compte, c'est le citoyen bruxellois qui trinque.

Pour donner le change, Monsieur le Ministre, vous avez choisi de lancer à la population de la poudre aux yeux en faisant croire que la fusion des intercommunales permettrait de réduire de manière considérable le coût de la facture d'eau. On nous a ainsi présenté des économies d'échelle, la disparition de structures administratives, la diminution du nombre de postes d'administrateurs, etc., que cette formule permettrait de dégager.

Disons-le tout de suite : nous sommes, au CDH, favorables à l'intégration des structures, même si nous considérons que l'enjeu final n'est pas là. Mais, avant d'aborder les enjeux, je voudrais souligner combien la présentation que vous nous en avez faite est, à nos yeux, fallacieuse.

L'intégration des intercommunales dans une seule et même structure permettrait certes quelques économies — dont celle non négligeable des mandats de président et de vice-président de ces intercommunales —, mais ces économies n'auraient pour le contribuable bruxellois que peu de retombées.

M. Rudi Vervoort. — Il y a des limites. Sans cela, on tombe dans le poujadisme.

M. Benoît Cerexhe. — En tout cas, ce n'est pas suffisant pour compenser la nouvelle redevance d'égouttage imposée par l'IBRA. Vous en conviendrez.

Cela dit, nous n'allons pas nous plaindre de ce que les circonstances permettent que l'on puisse enfin discuter de la nécessité ou non de rationaliser le secteur des intercommunales en Région bruxelloise et plus particulièrement, en l'occurrence, les différentes intercommunales de l'eau.

Nous avons dit publiquement que nous étions particulièrement satisfaits de voir un membre important du gouvernement bruxellois reprendre à son compte des arguments que nous avions nous-mêmes évoqués ici pour contester la décision de la toute nouvelle intercommunale bruxelloise d'assainissement (IBRA) de prélever en toute

opacité une redevance linéaire sur les m³ d'eau consommés durant l'exercice 2001.

Nous avons dénoncé ici-même, à la fin du mois d'avril, cette décision, prise sans vrai contrôle démocratique, de lever une redevance, grevée qui plus est de la TVA.

La volonté que vous avez affirmée d'intégrer les trois intercommunales bruxelloises d'eau en une seule structure nous semble donc un pas dans la bonne direction.

En effet, le Bruxellois ne peut plus se reconnaître dans cette nébuleuse opaque d'intercommunales, véritable embrouillamini juridique, structurel et organisationnel.

Par ailleurs, si le Bruxellois ne peut plus s'y retrouver, il ne peut pas davantage y adhérer, quand il apprend à la lecture de sa facture d'eau que l'IBRA — ce nouveau machin, cette nouvelle institution qui lui coûtera, si l'on fait une moyenne, une cinquantaine d'euros par an et par famille — et je cite car se sont des documents qui émanent de l'IBRA, « a concédé l'exploitation administrative, technique et commerciale de ses services à la Compagnie intercommunale bruxelloise des Eaux, laquelle assure au nom de l'IBRA et pour son compte, le fonctionnement des services d'assainissement. ».

Ainsi donc, on a créé une institution, qui a pour résultat d'augmenter la facture du contribuable et qui vient nous affirmer le plus naïvement du monde qu'elle ne sert à grand chose et que l'entièreté de ses missions est exercée, pour son compte, par une autre intercommunale, la CIBE en l'occurrence. C'est, je pense, le plus fort plaidoyer que l'on puisse faire pour l'intégration des structures ! ... Je voudrais d'ailleurs rassurer à ce niveau-là Mme Riquet qui vous interrogeait sur la problématique de la perte d'emplois. Vous savez, Madame Riquet, que ce soit à l'IBDE ou à l'IBRA, je ne pense pas, ou alors je suis mal informé, qu'il y ait là un nombre de personnel extrêmement élevé.

Cela menacerait plutôt l'emploi de l'un ou l'autre, plutôt dans les conseils d'administration, mais pour le reste, Madame Riquet, vous pouvez être totalement apaisée : on a affaire, à ce niveau-là, à deux coquilles qui sont quasi-vides.

Par ailleurs, l'existence de cette nébuleuse permet aussi aux pouvoirs publics de se dérober beaucoup trop facilement devant leurs responsabilités en matière de tarifications diverses de l'eau.

En effet, si certains, et nous en sommes, souhaitent réellement imposer une structure tarifaire qui s'écarte de la tarification linéaire actuelle, pour tenir compte d'autres critères comme la structure des familles par exemple, l'intégration est le meilleur moyen d'y parvenir. Plus il y a d'opérateurs, plus les réformes sont difficiles.

Nous l'avons dit : pour le CDH, la volonté d'intégrer les trois intercommunales bruxelloises d'eau en une structure unique est donc un pas dans la bonne direction. J'aimerais toutefois vous interroger, Monsieur le Ministre, sur les modalités de cette intégration.

Quelles sont vos compétences pour y parvenir ? A défaut, quels sont les pouvoirs dont dispose le gouvernement régional bruxellois

pour imposer aux différentes communes cette intégration ? Quelle forme juridique envisagez-vous de donner à cette nouvelle structure ?

Je m'interroge aussi sur le transfert que vous voulez réaliser de la politique d'épuration à cette nouvelle structure qui serait ainsi créée ou à une structure existante. Outre le gain financier, via une récupération de la TVA, dont vous nous avez déjà entretenu via la presse, que cela pourrait entraîner, et je crois qu'il faut s'en féliciter, je m'interroge toutefois sur le contrôle que la région gardera sur cette politique. Quel sera le contrôle de la région à l'avenir si votre projet se réalise ? Quelles seront aussi les éventuelles répercussions sur les finances communes si vous faites ce transfert à une intercommunale ?

Enfin, j'aimerais aussi savoir ce que vous entendez par « le prix vérité de l'eau » sont vous avez fait mention dans diverses communications à la presse. La détermination de ce « prix vérité de l'eau » ne débouche-t-elle pas sur une non-prise en charge par les budgets publics d'une partie plus ou moins importante de la facture d'eau pour les consommateurs et les contribuables ?

Je vous remercie pour les réponses que vous apporterez à ces questions. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

M. le Président. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Ministre, ainsi donc, les grandes manœuvres aquatiques ont démarré en Région bruxelloise. Les deux intervenants qui m'ont précédé ont déjà fait un bon balayage de la situation actuelle. Je me contenterai d'ajouter mes questions et réflexions aux leurs. Cependant, je tiens à signaler que pour ce qui est des tarifs solidaires qu'a abordés assez longuement Mme Riquet, une proposition relative à cette fameuse tarification solidaire est actuellement en discussion à la commission des Affaires intérieures et qu'elle est même à l'ordre du jour de notre réunion du 20 juin, dans moins de 15 jours. C'est là, je crois, en commission, que nous pourrions avancer sérieusement sur ce dossier, complexe, technique, loin des effets de manche trop souvent constatés en séance plénière.

Je tiens quand même à dire à Mme Riquet que j'ai reçu récemment ma facture d'eau et que les trois volets qui la composent sont clairement explicités. Je crois que quelqu'un de relativement attentif peut comprendre ce qu'il y a dans une facture d'eau. Elle plaide aussi pour l'harmonisation du prix dans toutes les communes. Je crois que tout le monde peut être d'accord avec elle. Cette harmonisation est une des conséquences des tarifs solidaires puisque le but est de fixer un terme forfaitaire, identique pour les 19 communes alors que vous l'avez justement dit, cela varie du simple au double aujourd'hui, de 480 à 960 francs.

Ainsi donc, Monsieur le Ministre de l'Environnement, vous avez osé prétendre que, grâce à une formule de fusion des quatre opérateurs de l'eau en Région bruxelloise, formule que je ne peux pas m'empêcher de considérer comme simpliste, vous alliez pouvoir faire baisser les prix de l'eau ...

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de

l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je n'ai pas dit cela.

M. Alain Adriaens. — Alors, vous le direz tout à l'heure.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je n'ai jamais dit cela.

M. Denis Grimberghs. — C'est dans la motion du FDF.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Pas du tout !

On garantit le maintien du prix !

M. Denis Grimberghs. — Donc vous renoncez à la taxation solidaire.

M. Alain Adriaens. — Le ministre me dit qu'il ne fera pas baisser le prix de l'eau. Mais j'entends aussi que la fusion n'est pas une alternative à la formule des tarifs solidaires. Effectivement, si, comme vous le suggérez, la future intercommunale unique imaginée par le ministre hérite des stations d'épuration, des bassins d'orage, des grands collecteurs dont nous avons parlé, je crains que nous assistions au contraire à une augmentation du prix de l'eau. Le sujet de cette interpellation n'est pas le coût énorme pour la région des erreurs de gestion commis dans ce dossier, mais il me semble que votre volonté de transférer à une intercommunale notre compétence en matière d'épuration de l'eau soit une manière de vous débarrasser d'une charge menaçante pour les finances régionales.

Certes, le fait que les intercommunales soient assujetties à la TVA permettrait, si on leur transfère la compétence de l'épuration des eaux ainsi que le patrimoine qui existe et que l'on va construire dans ce domaine, d'alléger significativement le fardeau financier régional, aux dépens de la TVA reste quand même dans le pot commun des finances publiques, mais on défend notre région et tant pis pour les finances fédérales. C'est sans doute là l'élément le plus solide dans votre argumentation, Monsieur le Ministre.

Par contre, je ne peux pas laisser passer le poujadisme de votre déclaration selon laquelle la disparition de deux conseils d'administration sur trois permettrait des économies telles qu'on pourrait ne pas augmenter le prix de l'eau.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je n'ai jamais dit cela.

M. Alain Adriaens. — Vous l'avez dit lors de votre conférence de presse.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Cela fait partie d'un ensemble.

M. Alain Adriaens. — Dans ce cas, on n'en parle pas ! Je n'ai pas le temps de démontrer ici toute l'administration et toute la démocratie dans le domaine de l'eau représentant moins de 0,3 % du prix de l'eau. Mais dire que les supprimer permettrait de réaliser des économies significatives, c'est faire de l'antipolitisme et je suis content que d'autres orateurs l'aient également souligné. Je souhaite donc que vous abandonniez pareil argument.

Si vous pensez, Monsieur le Ministre, que les mandataires des intercommunales touchent des salaires et des jetons de présence trop élevés, proposez-nous une réduction de ceux-ci et nous verrons bien quels groupes politiques vous soutiendront. Je crains que seul Ecolo vous soutienne dans cette direction.

Mais, poujadisme pour poujadisme, comment faire taire ces petites voix qui disent que les salaires et pensions de la CIBE étant plus élevés que ceux de la région, il n'est pas étonnant que certaines personnes influentes employées par la seconde se verraient bien profiter des avantages de la première ... Quittons donc ce terrain du poujadisme que le ministre n'aurait jamais dû fouler.

Ainsi donc, les tarifs solidaires que tous hier disaient vouloir soutenir — un vote unanime en conseil d'administration de l'IBDE l'a prouvé — ne paraissent plus aussi souhaitables aujourd'hui pour certains. Je vise ici le groupe politique MR. Ce groupe aurait-il compris le sens du mot « solidarité » ? Dans ce cas-ci, ce mot veut dire que les ménages petits consommateurs, souvent démunis, verraient leur facture diminuer aux dépens des gros consommateurs, des gaspilleurs, parmi lesquels figurent les entreprises. Pour elles, la facture d'eau n'est pas un élément déterminant dans le prix. Sauf celles pour lesquelles l'eau est un élément important du processus et pour lesquelles des tarifs préférentiels existent.

Pour permettre aux plus démunis d'accéder à ce bien vital, nécessaire à une vie digne de ce nom, qu'est l'eau, nous choisissons de favoriser les uns aux dépens des autres. C'est un choix politique que tous voulaient défendre hier mais ne veulent plus défendre aujourd'hui. Ecolo n'est pas prêt à renoncer à cet objectif de solidarité entre les consommateurs. Des formules simples, réalistes et élégantes peuvent y contribuer.

Je ne crois pas qu'une révolution soit nécessaire dans le secteur de l'eau pour éviter la formule des tarifs solidaires, Mesdames, Messieurs du MR. Il suffit de dire que la solidarité n'est pas votre combat, que vous privilégiez d'autres objectifs et le résultat sera le même. Ce serait plus honnête et plus simple !

A présent que j'ai dit tout le mal que je pensais des motivations cachées des propositions de la droite de ce Parlement, j'en reviens au fond du dossier. Il serait de fait avantageux de réduire le nombre d'opérateurs encore actifs dans le secteur de l'eau en Région bruxelloise. Je tiens encore à le dire ici clairement et fermement : Ecolo est très favorable à une rationalisation et à une fusion raisonnable et raisonnée des intercommunales et, peut-être convient-il de discuter de la compétence de la région en matière d'épuration.

Un premier effort ne serait-il pas de convaincre les communes qui n'ont pas encore fait le pas de transférer à l'IBRA l'ensemble des missions de gestion des égouts communaux ? Sans cela, vos beaux schémas tombent à l'eau.

De 24 opérateurs, on est à onze aujourd'hui. Si toutes les communes adhéraient à l'IBRA, tout en entendant les critiques de M. Cerexhe, que je partage en partie, le nombre d'opérateurs présents sur le terrain s'élèverait à quatre. Et on pourrait peut-être passer de vingt-quatre à deux en trois, quatre ans. Vous voulez passer à un opérateur, cela me semble exagéré. N'oublions pas que certaines communes refusent ce transfert de leur mission d'égouttage à l'IBRA tant que des tarifs solidaires ne seront pas réalisés dans les trois volets de la facture de l'eau !

Si la mise en commun des compétences de distribution d'eau potable, d'égouttage et d'épuration est possible et souhaitable, il semble à Ecolo que l'intégration pure et simple dans une seule structure de la CIBE, société productrice de l'eau consommée à Bruxelles, est bien moins réaliste. Auriez-vous oublié, Monsieur le Ministre, que la CIBE est une intercommunale tri-régionale, qu'elle lie, certes, les dix-neuf communes bruxelloises, mais aussi dix-neuf communes de Flandre et de Wallonie ? Que 98 % de l'eau qu'elle produit est captée en Wallonie et que sur les 146 millions de mètres cubes d'eau qu'elle produit, seulement 59 millions sont consommés en Région bruxelloise ?

Vouloir incorporer une telle structure dans une intercommunale gérant l'ensemble du cycle de l'eau à Bruxelles est soit impossible, soit suicidaire pour la CIBE. Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de développer des formules plus complexes que votre formule relativement simple. Ecolo en imagine une et je crois qu'elle permettrait de rationaliser le secteur sans le tuer.

Mon groupe est prêt à en débattre dans un esprit constructif et dans un lieu où se retrouvent les communes bruxelloises et les représentants de la région. Vous aurez compris que je pense à la mini-Corée bruxelloise dont tout le monde parle, mais que personne n'a jamais vue. Des questions d'actualité ont été posées à ce sujet.

Dans cette perspective de volonté de débattre sereinement de l'avenir du secteur de l'eau à Bruxelles, une question s'impose à mon esprit : si la région, comme vous le pensez, transférerait la problématique de l'épuration à une intercommunale, quelle expertise lui resterait-il pour ce qui est de la politique de l'eau ?

Le passé nous a déjà montré que cette expertise a été déficiente, mais quid si l'on transférerait l'ensemble du personnel de l'AED, chargé de l'eau, aujourd'hui, à la future intercommunale ? Il est évident pour Ecolo que le transfert de compétences ne peut signifier que la région abandonne le milliard et demi (deux milliards et demi à partir de 2006) qu'elle doit consacrer à la politique de l'eau. D'ailleurs, tout à l'heure, vous souhaitiez que les futures responsables bruxelloises continuent à consacrer un montant au moins équivalent à la facture de l'eau en Région bruxelloise. Oui, mais qui va vous conseiller pour l'utilisation de ces deux milliards et demi et quel contrôle la région aura-t-elle encore sur la manière dont ces milliards seront utilisés au sein des intercommunales ?

Par conséquent, abandonner la charge que la Région bruxelloise consacre aujourd'hui à l'eau équivaldrait à faire exploser véritablement son prix. Le Bruxellois ne paierait plus 88 F/m³, mais certainement le double.

Dès lors, si certains freinent déjà à l'annonce de tarifs solidaires si l'on privilégiait des tarifs carrément antisociaux, ce pourrait être la guerre.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Enfin, je ne peux terminer sans exprimer une crainte que m'inspirent les derniers événements : blocage sur les tarifs solidaires et durables, fusion en une entité unique de tout le secteur de l'eau ... tout cela me fait penser à des objectifs à moyen et long termes que l'on croyait jusqu'ici loin de Bruxelles.

Je veux parler des appétits du secteur privé qui se verrait bien prendre pied dans le secteur de l'eau jusqu'ici totalement public, afin de valoriser un savoir-faire acquis ailleurs. Pour Ecolo, c'est une perspective inacceptable : puisque les réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées ne seront jamais dédoublés, cette activité est et restera monopolistique. Seul, un service public sévèrement contrôlé est à même d'empêcher la « captation de la rente », comme disent les économistes libéraux, pas des sociétés privées. La défense des intercommunales du secteur de l'eau et la promotion de tarifs correspondant aux besoins des habitants de Bruxelles sont donc des priorités pour Ecolo car nous ne voulons pas assister aux dérives connues dans d'autres secteurs où la privatisation a montré tous ses dangers. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joseph Parmentier.

M. Joseph Parmentier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, si vous le permettez, je reviendrai très rapidement à mon interpellation parce que les chiffres ont une importance capitale.

Comme je l'ai dit dans mon interpellation, la station sud se trouve dans une impasse tant technique que financière. Les résultats de l'étude du bureau Waterleau pointent du doigt une infrastructure mal conçue et mal réalisée. La remise en état et la modernisation de la station sont évaluées entre 350 et 450 millions FB. Par ailleurs, le coût du fonctionnement annuel de la station tourne autour de quelque 400 millions de francs belges. On ne peut donc pas parler d'investissements mineurs ...

De là, on peut se poser la question : qu'en sera-t-il de la station d'épuration nord ? Je n'y reviendrai plus puisque nous en avons déjà longuement débattu dans mon interpellation.

Dans ce contexte je comprends mieux pourquoi d'aucuns proposent subitement une fusion rapide, sinon immédiate des intercommunales.

Dans ce contexte, je comprends mieux aussi pourquoi, comme par hasard, on monte une sorte de carrousel TVA censé éponger les difficultés financières.

M. Benoît Cerexhe. — Cela coûte cher, vous savez, un carrousel TVA !

M. Joseph Parmentier. — Que l'on ne nous fasse pas croire que, dès lors, la réelle motivation de la fusion repose sur la suppression des mandats politiques. Les économies ainsi escomptées apparaissent dérisoires face aux enjeux finaux.

Quelle est la position du parti socialiste ?

Nous, socialistes, restons favorables au principe de la fusion car elle contribue à rendre le secteur de l'eau plus transparent aux yeux des citoyens. C'est la raison première qui nous motive pour la fusion. Mais sans faire fi du principe fondamental que l'eau est un bien commun dont la distribution et le traitement doivent rester de la responsabilité des collectivités publiques, seules habilitées à en assurer la gestion.

Cependant, d'un point de vue pratique, il faut se donner le temps nécessaire pour la réalisation de manière réfléchie. Pour cela, nous devons tenir compte de divers facteurs :

1. La spécificité des intercommunales : si l'IBDE et l'IBRA sont purement bruxelloises, n'oublions pas qu'en revanche la CIBE représente un acteur tri-régional. Nous avons donc tout intérêt à tenir compte de cette situation car la Région bruxelloise ne pourrait se passer d'aller chercher de l'eau en Wallonie. De plus, n'oublions pas que les communes sont à part entière impliquées dans un partenariat avec les intercommunales et que, depuis plus d'un siècle, elles assument l'essentiel de ce service public. Aussi, une fois la fusion opérée, il sera impératif de conserver les fonctions de production, distribution et épuration bien distinctes au sein de la structure administrative car elles sont des intérêts différents.

2. Le financement des stations. Avant d'envisager toute fusion, il convient d'étudier et de résoudre le financement des deux stations. Nous savons aujourd'hui que le financement de la station nord n'est toujours pas assuré. Nous savions déjà que le financement de la station sud se révèle beaucoup plus cher que prévu au départ.

Dans ces conditions-là, il est exclu de transférer ces charges sans savoir comment les financer et de reporter les coûts sur le dos des intercommunales, c'est-à-dire ces communes, donc, des citoyens. Il serait en effet trop facile, après le choix définitif des infrastructures, de laisser à d'autres la charge de prendre des mesures impopulaires en reportant le financement sur le dos des habitants.

Sur ce point-là, il serait judicieux de garder à l'esprit la situation financière générale. Sachant que sur les 800 millions rapportés par la taxe sur les eaux usées, 400 millions seront consacrés annuellement au fonctionnement de la station sud ...

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Ces chiffres n'ont aucun fondement.

M. Joseph Parmentier. — Je pense que mes chiffres sont exacts. Restent 400 millions injectables dans le remboursement de la station nord qui, lui, est d'environ 2 milliards par an. Dès lors, qui financera le solde s'élevant à 1,6 milliard de francs belges ?

3. Le statut public. Le secteur de l'eau a toujours été un modèle du genre en matière d'efficacité au sein du secteur public pour ce qui

concerne la production et la qualité du produit. En effet, le coût de production de l'eau n'a pas connu d'augmentation depuis 1994 ! Il convient donc de continuer à veiller à ce que le caractère public de ce secteur soit intégralement préservé.

Quelles sont nos priorités ?

Monsieur le Ministre, le PS est conscient que les contraintes environnementales qui nous sont imposées par l'Europe ont un prix. Ce constat ne nous dispense cependant pas d'étudier, avec le plus grand sérieux, la mise sur pied d'une tarification qui prendra en compte les charges réelles, depuis la production jusqu'à l'épuration, en passant par la collecte et la distribution.

Le pré-requis de la fusion passe sans conteste par l'instauration de tarifs solidaires, qui, jusqu'ici, a le soutien d'une majorité. Cependant, la mise en œuvre de cette tarification s'est heurtée à des obstacles techniques. C'est pourquoi, j'ai déposé une proposition de résolution sur l'installation de compteurs individuels dans les logements bruxellois.

L'objectif de cette résolution repose sur deux principes fondamentaux :

- d'une part, l'instauration d'un système basé sur la consommation individuelle et non plus par compteur collectif, ce qui permet de pénaliser, sans effet pervers, l'excès de consommation;
- d'autre part, en ce qui concerne le financement global du cycle de l'eau, l'établissement d'un système prenant en compte la capacité contributive basée sur une solidarité qui s'organise par le biais d'une fiscalité régionale équitable.

En conclusion, nous disons oui à la fusion mais une fusion opérée de manière posée et réfléchie; une fusion qui tienne compte des différents facteurs et mette la priorité sur l'instauration d'une tarification solidaire. (*Applaudissements sur les bancs PS.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je ne répondrai pas à une série de déclarations faites en ce qui concerne les coûts. J'entends me limiter à la réalité des chiffres et non à ce que je vois, j'entrevois, je pense. J'ai cependant envoyé divers courriers à ce sujet : d'aucuns me semblent n'avoir retenu qu'un élément de ce projet, à savoir qu'il n'y aurait plus qu'une intercommunale au lieu de trois et que l'on financerait la politique de l'eau par les économies réalisées grâce à la fusion. Selon moi, soit ils n'ont pas bien lu le texte soit l'élément en question était à ce point interpellant qu'ils se sont focalisés dessus. Je vais dès lors répondre aux questions de manière très concrète.

Je commencerai par la base juridique.

La directive européenne du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau doit être transposée dans le droit bruxellois au plus tard le 22 décembre 2003.

Comme ministre régional de l'eau, il m'appartient de prendre l'initiative de normes législatives de transposition.

Cette directive consacre le principe unique ou prix vérité, c'est-à-dire de la répercussion du coût de tous les services liés à l'utilisation sur le consommateur. La directive européenne contraint également les Etats membres à informer la commission en 2003 de l'autorité qui est désignée pour gérer dans cet esprit la problématique de l'eau.

Il paraît pour le moins logique que l'autorité qui gère la problématique de l'eau soit l'instance qui facture le prix unique de l'eau et, à l'inverse, que l'acteur qui facture le coût des services de l'eau soit celui qui les preste.

Vous avez formulé un certain nombre de critiques sur la fusion et son aspect simpliste, pour dire ensuite qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction et d'une position que vous pouviez soutenir. Comme vous, j'ai constaté l'existence d'une volonté et d'un consensus de tous les acteurs politiques pour fusionner les intercommunales. Me fondant sur ce consensus, j'ai emprunté la voie déjà ouverte par mon collègue M. Tomas lorsqu'il eut à transposer les règles européennes dans le marché de l'électricité : en cette matière déjà, le souci de simplification et de transparence fut avancé et l'ordonnance relative à l'organisation du marché de l'électricité a prévu expressément de confier la mission de gestionnaire des réseaux de distribution à une intercommunale unique, issue d'un regroupement volontaire.

C'est donc sur cette base que j'ai lancé le débat d'un acteur unique chargé de la gestion du cycle de l'eau et de la facturation du prix vérité de l'eau. Je constate que ce débat n'est pas tranché à ce jour. Les positions en présence peuvent se résumer comme suit : l'opérateur de l'eau serait une intercommunale issue de la fusion d'intercommunales; ce pourrait être une des intercommunales existantes et l'IBDE est bien placée dans ce cas puisqu'elle gère déjà la facturation des services liés à l'utilisation de l'eau et elle recouvre le territoire des 19 communes; d'aucuns ont enfin avancé la création d'un nouveau pararégional.

J'ai convenu avec mes collègues du gouvernement de soumettre les argumentations en faveur et en défaveur de ces différentes pistes au Conseil des ministres du 27 juin. Si la piste intercommunale est sélectionnée, comme je le souhaite, par préférence à la création d'un nouveau pararégional, le débat sera très naturellement porté à la Corée puisqu'il y va d'enjeux qui dépassent le simple cadre de l'institution régionale.

Dans ce débat sur le choix du type d'acteur de l'eau à Bruxelles, un élément ne peut pas être perdu de vue : les impacts financiers.

Il est un fait que le système actuel de pluralités d'opérateurs et de fractionnement de la facture du consommateur en un prix, une redevance et une taxe conduit à des augmentations successives de la facture d'eau du consommateur sans qu'un seul opérateur ait la maîtrise de l'ensemble des coûts de la facture.

La réforme que je propose, Monsieur Adriaens, aura comme conséquence d'apporter, d'une part, une garantie de stabilisation —

je n'ai jamais dit de diminution — de la facture d'eau du consommateur.

M. Alain Adriaens. — Et des tarifs solidaires, pas « l'un contre l'autre » !

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Qui a dit cela ? Lisez la note que je vous ai envoyée !

D'autre part, cette réforme aura comme conséquence d'aboutir à un contrôle plus transparent et de consolider la gestion par le pôle public des services de l'eau, sans remettre en cause le volume de l'emploi.

Quel type de contrôle aurons-nous et que je souhaite ?

Tout d'abord, un contrôle du fédéral. Aujourd'hui, le ministère des Affaires économiques ne contrôle même pas 50 % du prix de ce bien de première nécessité. On peut dès lors augmenter le prix de l'eau sans aucun contrôle du ministère des Affaires économiques. Je propose que le prix de l'eau englobe l'ensemble des services et que toute augmentation soit soumise à un contrôle strict du ministère des Affaires économiques, comme le prix du pain.

Le deuxième contrôle sera assuré par la région. Tout d'abord un contrôle traditionnel, sur place, sur pièces de l'usage du subside. Je le répète, le prix vérité n'exclut pas — et l'Europe le dit très clairement — l'intervention de pouvoirs publics dans un but social ou environnemental. Comme je l'ai déjà dit à l'occasion d'une interpellation — ce ne sera jamais que la douzième fois que je le répète — mon intention est que les crédits budgétaires actuellement affectés à la politique de l'eau restent inchangés et constituent la masse de subventions à accorder à l'opérateur unique pour une politique environnementale ou sociale. Il y aura donc un contrôle via une tutelle négociée, via un contrat de gestion qui servira à définir la fixation du prix de l'eau, le coût de la tarification sociale, notamment, les coûts environnementaux à assumer par le subside régional. Si le politique décide d'aller plus loin dans la tarification sociale, dans les dispositifs environnementaux, la région sera interpellée pour savoir si elle est prête à accroître les transferts vers cet acteur unique.

Voilà ce que je propose en toute clarté.

Il est piquant de constater que dans un récent avis, l'inspecteur des Finances nous a fait part de ses craintes quant à une libéralisation du secteur. Dans cette enceinte, je n'ai jamais entendu un autre discours que celui visant à maintenir de manière forte le secteur public dans le domaine de l'eau. Depuis onze ans que j'assume la fonction de ministre, je n'ai jamais eu un autre discours. L'inspecteur des Finances a formulé des craintes quant à une libéralisation qui s'annonce dans le secteur de l'eau, craintes face à un paysage morcelé de l'eau. Plus nous aurons un pouvoir public fort qui maintient et gère l'ensemble des missions, mieux nous pourrions résister à ce mouvement de libéralisation. Cela ressort clairement d'une note de l'inspection des Finances qui m'a été transmise à la suite du rapport que j'ai fait au gouvernement.

J'en viens aux gains financiers.

Il y a d'une part les gains ponctuels, uniques qui traduisent peut-être une certaine précipitation. Le gouvernement fédéral ayant publié au *Moniteur belge* du 30 avril 2002 un dispositif légal concernant les récupérations de TVA — offrant une opportunité de récupérer avant le 31 décembre de cette année plus d'un milliard de francs belges — si je n'avais pas posé le problème au niveau du gouvernement, vous m'auriez tous interpellé pour m'en demander la raison. Il me paraît légitime de présenter le dossier. Que l'on atteigne des résultats ou non est un autre problème.

Donc, il y a des gains ponctuels et uniques, résultant de la récupération de la TVA sur les ouvrages hydrauliques existants ou à construire, pour un montant total de 43,173 millions d'euros et, d'autre part, les gains dits récurrents qui ne nécessitent pas de précipitation — cela peut se faire dans un an ou deux, mais pas trop tard car plus on avance, plus on perd de TVA. Certes, cela se fait au détriment de l'Etat fédéral. Cependant, nous sommes tous d'accord pour dire que chaque fois qu'il peut y avoir un refinancement de Bruxelles, il faut saisir l'occasion. Ce n'est pas vous qui direz le contraire, vous qui êtes monté à la tribune à diverses reprises pour demander pourquoi l'Etat fédéral ne nous donnait pas davantage. Je propose un instrument légal qui permettrait de financer à raison d'un demi milliard par an, de manière récurrente, les politiques de l'eau qui sont essentiellement de la compétence des communes. On sait que les grands ouvrages à construire demain ne seront pas des ouvrages régionaux. Ce ne seront plus des bassins d'orage car ils auront tous été construits. Ce ne seront plus les grands collecteurs ni les stations d'épuration — on ne va plus en faire une troisième. Ce seront les remplacements et le renouvellement des différents grands collecteurs communaux. Nous pensons notamment à la Senne qui est dans un état catastrophique, au renouvellement de toutes les conduites en plomb, à charge des communes puisqu'il relève directement de la responsabilité de l'IBDE. Certes, la région pourra allouer des subventions mais dans les prochaines années ce sont les communes qui devront consentir d'importants investissements dans la problématique de l'eau. Je propose quant à moi que l'on diminue de l'ordre de 21 % les coûts d'investissements qui sont faits ou seront faits.

En termes de coûts récurrents, il y a la récupération de la TVA payée sur l'annuité de la concession nord — probablement en 2007 — soit 7,98 millions d'euros par an, la récupération de la TVA supportée dans le cadre de l'épuration financée par le biais de la taxe régionale, soit une augmentation de moyens disponibles de 3,4 millions d'euros chaque année. Enfin, diverses économies liées à l'existence même de la nouvelle structure : la suppression des frais de perception de la taxe auprès des ménages — 0,742 million d'euros —, des frais de rémunération de mandats, ce qui n'est pas le plus important — 0,6 million d'euros. Des simulations transférant l'ensemble de ces gains à l'acteur unique ainsi que le décaissement progressif du fonds organique et du solde du pararégional indiquent que l'acteur unique pourra d'une part largement remplir les tâches régionales qui lui seront transférées et d'autre part, accumulera une marge budgétaire suffisante pour assumer les nouveaux besoins en matière de politique de l'eau.

Ma volonté est d'affecter cette marge budgétaire d'un part aux nouveaux besoins en matière de Politique de l'Eau (rénovation et amélioration du réseau de distribution et des réseaux d'égouttage, ...) et d'autre part, et prioritairement, à financer une tarification sociale ou solidaire de l'eau ciblant précisément les personnes en difficulté financière.

J'en aurai terminé avec la proposition de réforme du secteur de l'eau en évoquant encore les délais qui s'imposent à nous par la volonté du législateur fédéral. En effet, si la région ne veut pas passer à côté de la récupération de la TVA historique payée sur la station sud, plus d'un milliard, il faut à tout prix que l'acteur unique voit le jour d'ici la fin de cette année. Je me permets de rappeler qu'un avis du 26 avril dernier paru dans le *Moniteur* indique qu'un avant-projet de loi-programme s'apprête à modifier le statut TVA sur les bâtiments neufs. Ce qui implique que le délai pour la récupération de la TVA historique sera limité au 31 décembre de la 2^{ème} année qui suit celle au cours de laquelle a lieu la 1^{ère} occupation ou a 1^{ère} utilisation du bâtiment neuf concerné, c'est-à-dire à la fin de 2002 pour la station sud.

Voilà ce qui a motivé l'urgence : la possibilité pour nous d'une récupération. Effectivement, la fusion des trois intercommunales est évoquée. D'aucuns disent que ce n'est pas si simple.

Quand il y a une volonté politique, je sais quelle est la capacité du politique de se réunir toute une nuit dans un château pour changer toutes les règles de l'Etat belge. Cela, on arrive à le faire !

M. Benoît Cerexhe. — Ce n'est pas toujours ce qu'il y a de meilleur, Monsieur le Ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Effectivement, mais nous y avons tous participé.

A côté de cela, il semblerait difficile de se réunir pour fusionner des intercommunales afin de récupérer un milliard de francs belges à réinjecter dans les politiques communales au profit de l'acteur public ?

M. Alain Adriaens. — Depuis combien de temps attend-on cette Corée ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je n'ai rien à voir avec la Corée. Je proposais quant à moi qu'on ne reporte pas cette question à la Corée. Mais puisque d'aucuns le souhaitent, allons-y en espérant ne pas perdre ces moyens au profit de la politique de l'eau.

En conclusion, l'intention n'est nullement d'éviter une tarification solidaire. C'est du bla-bla, de la mauvaise idéologie. Oui, nous avons marqué notre accord sur une tarification solidaire. Cela ne veut pas dire pour autant que la première solution qui nous vient d'un groupe déterminé est la bonne. Il ne sert à rien de mettre en place un dispositif qui aurait davantage d'effets pervers que d'effets bénéfiques. Il est tout à fait déterminant de réfléchir à cet aspect des choses. Ce n'est pas faire de la politique de répondre systématiquement, lorsque quelqu'un invoque un problème technique : « Droite : idéologie ».

Faire de la politique, c'est accepter d'avancer et la volonté existe pour ce faire.

M. Rudi Vervoort. — On sait que vous êtes plutôt de gauche !

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Peut-être plus que d'aucuns ! (*Sourires.*)

L'intention n'est pas de déconsolider le secteur public, que du contraire. Je dis et j'affirme que si l'acteur public réunit tous les métiers de l'eau, il résistera mieux à la libéralisation attendue, souhaitée, voulue, inscrite dans les astres par la Commission européenne. Ce n'est pas en restant dispersé que l'on résistera ?

Voilà mes intentions et ma volonté. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Riquet.

Mme Marie-Jeanne Riquet. — Madame la Présidente, je remercie tout d'abord le ministre d'avoir osé lancer ce débat sans tabou sachant qu'il allait certainement susciter des réactions violentes et quelques grincements de dents. On ne peut que se réjouir de la réaction in fine des autres groupes qui se déclarent prêts à avancer dans cette direction.

Je pense aussi qu'à la suite de ce débat, nous devons nous diriger — de toute façon il y a un consensus — vers un prix accessible de l'eau pour les plus démunis. Ceux qui ont voulu, à un moment donné, faire croire que nous n'étions pas d'accord, ont raté un épisode quelque part ou n'ont pas compris.

Le débat n'est pas clos, nous devons aller de l'avant en ayant toujours en tête l'aspect financement. Je remercie donc le ministre pour les quelques éléments financiers qu'il nous a communiqués aujourd'hui. Je pense que chaque fois que l'on discute de ce problème, il faut essayer de chiffrer. Quand je vois qu'on annonce un tarif solidaire avec une certaine formule sans chiffrer, sans dire comment on va trouver le financement et sans résoudre le problème important de l'absence des compteurs individuels, sans savoir ce que cela va coûter, c'est aussi poujadiste. Pour éviter cela, nous devons travailler sur la base d'éléments objectifs et financiers.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, très brièvement puisque le ministre a été assez complet dans sa réponse.

Monsieur le Ministre, vous nous proposez toutes sortes de choses et, je vous l'ai dit dans mon interpellation, on peut vous suivre sur un certain nombre de pistes mais, au niveau régional, je pense que vous n'êtes pas à même, aujourd'hui, d'assurer la réalisation des pistes que vous nous avez proposées.

Quand vous dites que, pour vous, la meilleure solution serait la piste intercommunale, cela ne dépend malheureusement pas de vous.

Je vous ai également interrogé sur le rôle que la région a joué et peut jouer, notamment dans le cadre de son pouvoir de tutelle. On a constitué l'IBRA il y a quelques mois. La tutelle régionale n'a pas réagi à ce moment-là et, après, on nous dit « l'IBRA c'est une co-

quille vide et donc il faut tout fusionner en une seule et unique intercommunale. ».

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur Cerexhe, je l'ai expliqué en long et en large à partir de la directive de l'Union européenne.

M. Benoît Cerexhe. — On l'a vu, il n'y a aucun contrôle de la tutelle sur l'ensemble des intercommunales. C'est un grand vice malheureusement dans cette région.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — C'est cela que je veux corriger.

M. Benoît Cerexhe. — D'accord, mais il est temps. Entre-temps, on a beaucoup laissé faire dans le passé.

Mme la Présidente. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. MICHEL MOOCK A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES RECENTES DECLARATIONS DU DIRECTEUR GENERAL DE LA STIB »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRAND-BESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE RECENTE VERKLARINGEN VAN DE DIRECTEUR-GENERAAL VAN DE MIVB »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock pour poser sa question, c'est le ministre Gosuin qui y répondra.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, dans ses déclarations à la presse, en l'occurrence à La Capitale, le 13 mai 2002, le directeur général de la STIB, Alain Flausch, entend préparer la société à la libéralisation du mar-

ché. Ces propos sont délibérément en flagrante contradiction avec la résolution votée en mars par notre Parlement, qui rappelait ainsi sa volonté de s'opposer à cette libéralisation. Dès lors, n'est-il pas surprenant d'entendre un directeur de pararégional déclarer des propos contradictoires aux désirs d'une assemblée démocratique ?

Toujours dans sa même déclaration à La Capitale, Alain Flausch, sous couvert d'externalisation, poursuit sa volonté de privatiser toute une série de services annexes de la STIB, et ce, toujours en contradiction flagrante avec la résolution votée. Les exemples cités, allant de l'imprimerie à l'entretien du matériel, aboutiraient à de graves conséquences, comme la perte du contrôle public sur un vivier important d'emplois non qualifiés. Plus grave encore est la volonté du directeur général de fusionner les marchés d'acquisition et de maintenance du matériel roulant. A terme, cette fusion ne va-t-elle pas engendrer la perte, non seulement de la maîtrise technique, mais aussi du contrôle des coûts ? Ne va-t-elle pas également aboutir à la suppression du service de la maintenance de la STIB ?

Il en ressort également, en fin de déclaration, une apparente hostilité du directeur général face aux principes de gratuité ainsi qu'aux récentes décisions prises par le gouvernement. Dès lors, comment un directeur de pararégional censé appliquer les décisions du gouvernement peut-il se déclarer publiquement réticent à cette politique de gratuité ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre, qui répondra en lieu et place de M. Jos Chabert.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, chers Collègues, en ce qui concerne, tout d'abord, la libéralisation, on ne peut oublier que la société de transport bruxelloise n'est pas un pararégional, mais une société de droit public à statut sui generis, bénéficiant à ce titre d'une autonomie de gestion d'ailleurs garantie par son contrat de gestion. En ce sens, il est normal que la direction de la STIB défende les points de vue qu'elle estime utiles pour assurer le développement de l'entreprise.

De plus, tout dirigeant d'entreprise qui se respecte a pour obligation d'intégrer dans sa gestion les évolutions prévisibles ou probables de l'environnement dans lequel l'entreprise fonctionne.

« Gouverner, c'est prévoir » dit-on souvent.

Eh bien, au moins douze Etats membres de l'Union européenne semblent à ce jour, peu ou prou, acquis aux principes de concurrence régulée qui inspirent la dernière version de la proposition de règlement de la Commission européenne en matière de libéralisation du transport public.

Bien plus, des adversaires jusqu'à présent farouches de cette proposition de règlement, comme la RATP et London Underground, collaborent aujourd'hui avec la STIB et cinq autres grandes métropoles européennes — Barcelone, Rotterdam, Vienne, Lisbonne et Berlin — pour apporter à ce texte les amendements nécessaires pour garantir leur spécificité de grandes villes à réseau multimodal intégré, tout en se résignant à en accepter les grands principes pour éviter de devoir subir la dérégulation brutale que risquerait de provoquer l'ap-

plication des règles européennes de préservation de la concurrence par les cours et tribunaux.

Dans ce contexte, même si, par ailleurs, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer les effets négatifs de la réglementation proposée, la position de la direction générale de la STIB est la suivante :

- 1° La probabilité qu'une telle libéralisation européenne soit mise en vigueur est grande et comme les règlements européens prévalent en droit, il y aura lieu de s'y conformer le moment venu et sans précipitation.
- 2° Si une telle hypothèse devait se concrétiser, il y a lieu de préparer l'entreprise STIB à être en mesure de gagner les appels d'offres qu'immanquablement, à ce moment-là, la Région de Bruxelles-Capitale devra organiser.
- 3° La récente réorganisation de la STIB ainsi que la volonté stratégique d'améliorer dès que possible et de façon significative la productivité au sein de la STIB s'inscrivent dans ce contexte.

Je tiens par ailleurs à souligner que cette prudence n'est aucunement contraire à la résolution approuvée par le Conseil !

Quant à la privatisation, le gouvernement adhère tout à fait à la résolution concernant le maintien du caractère public de l'offre de transport en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, adoptée le 1^{er} mars 2002 par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. D'ailleurs, mon collègue avait déjà déclaré cela lors du vote de cette résolution au sein de cette assemblée. La STIB partage également ce point de vue.

En complet accord avec cette résolution, la STIB s'opposera à toute forme de démantèlement de ses activités qui aboutirait à la diminution de la qualité de l'offre dont bénéficient actuellement les usagers.

Les exemples de systèmes de rationalisation de l'entreprise, que vous citez dans votre question orale, n'auront aucun impact négatif sur la qualité de l'offre aux voyageurs.

Pour survivre, toute entreprise, qu'elle soit propriété publique ou privée, doit d'abord veiller à l'utilisation optimale des moyens mis à sa disposition.

Dans ce contexte, les directions d'entreprise sont amenées à procéder à des choix entre ce qu'il y a lieu de faire au sein de l'entreprise ou de faire faire à l'extérieur.

En ce qui concerne votre question relative à l'imprimerie :

Pour des raisons historiques, la STIB a conservé une imprimerie, activité s'il en est éloignée de la mission principale de l'entreprise.

On m'a appris qu'une première analyse économique de ce département a fait apparaître qu'il n'y avait pas lieu de procéder à certains investissements de renouvellement et que confier certains travaux à des imprimeries spécialisés serait sans doute plus adéquat.

En vertu de l'ordonnance et du contrat de gestion, de tels choix relèvent exclusivement des organes de gestion de la STIB.

En ce qui concerne votre question concernant l'entretien du matériel roulant : les cahiers des charges du marché d'acquisition de nouveaux véhicules de la STIB, tels qu'approuvés par les organes de gestion, prévoient de façon explicite à la fois l'acquisition de ce nouveau matériel et son possible entretien par le constructeur.

Le premier objectif poursuivi en procédant de la sorte est de rendre possible une comparaison entre le coût complet de l'entretien de ces nouveaux véhicules au sein de la STIB et le prix demandé par les fabricants.

Le second objectif poursuivi est d'inciter les fabricants de matériel roulant à concevoir des véhicules à coût de maintenance optimum : il y va en effet de leur intérêt immédiat dès lors que, dans cette hypothèse, ils assumeront la responsabilité de cet entretien.

A ce stade de la procédure d'acquisition, il n'est pas possible d'évaluer si cette option d'entretien externe des nouveaux véhicules sera d'un quelconque intérêt pour la STIB.

A noter que depuis plusieurs années, la STIB a confié l'entretien d'une partie de son parc d'autobus aux constructeurs de ces véhicules et ce dans le cadre de contrats dits « full service ».

J'en viens à la gratuité.

En vertu du contrat de gestion, l'introduction de tarifs préférentiels revient au gouvernement.

A plusieurs reprises, la STIB s'est montrée préoccupée d'éventuels problèmes qui pourraient surgir.

Mais pour le surplus, mon collègue constate — lors de contacts anciens et récents avec la direction générale de la STIB à ce propos — qu'il entre certainement dans ses intentions d'appliquer avec loyauté les décisions prises en la matière par le gouvernement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Monsieur le Ministre, je vous remercie. Je suis satisfait de la réponse à la dernière partie de ma question, qui concernait la gratuité, et je m'en réjouis.

Je n'en demeure pas moins interloqué quant aux problèmes que cela risque de poser en ce qui concerne l'entretien, la perte de know-how de notre personnel. Il est certes nécessaire de disposer d'ingénieurs et de personnel ayant une bonne qualification, mais de nombreuses personnes travaillant dans ces ateliers occupent des emplois non qualifiés. Or, ce sont ces emplois qui manquent le plus à Bruxelles pour donner du travail aux demandeurs d'emploi. Je resterai donc très vigilant à ce niveau-là.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. VINCENT DE WOLFA MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES

TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA GRATUITE DES TRANSPORTS EN COMMUN DANS L'ENSEMBLE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE A L'OCCASION DE LA JOURNEE SANS VOITURE DU 22 SEPTEMBRE 2002 »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VINCENT DE WOLF AAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRAND-BESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRAND-BESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET GRATIS OPENBAAR VERVOER IN HEEL HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST TER GELEGENHEID VAN DE AUTOLOZE DAG OP 22 SEPTEMBER 2002 »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vincent De Wolf pour poser sa question.

M. Vincent De Wolf. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je souhaitais poser une question au ministre Chabert, — aujourd'hui représenté par M. Gosuin, — à propos de la journée sans voiture du 22 septembre.

Les initiatives européennes favorisant les journées sans voiture ont fait couler beaucoup d'encre. Watermael-Boitsfort avait été la seule commune bruxelloise à fermer son territoire à la circulation automobile. Cela avait suscité des commentaires en sens divers.

Cette fois, l'occasion est belle puisque le 22 septembre sera un dimanche.

Les ministres Delathouwer et Chabert sont venus à la conférence des bourgmestres plaider pour que l'on ferme l'ensemble de la région durant une journée.

Un accord de principe quasi complet a été obtenu, d'abord au sein de la conférence des bourgmestres, au sein des différents collègues des bourgmestre et échevins bruxellois par la suite.

Mais des voix se sont élevées pour dire : profitons de l'occasion pour que, durant cette journée, puisqu'on veut favoriser les transports alternatifs (le vélo, les transports en commun, etc.), les Bruxellois puissent se déplacer par les transports en commun gratuitement.

C'est d'autant plus utile que certaines communes, si on ne le fait pas globalement, vont, parce qu'elles ont plus de moyens financiers ou plus de volonté, je n'en sais rien, louer des navettes de bus, par exemple, privées, en les mettant à la disposition de leur population.

Dans un but d'équité et de réussite du projet, je voudrais me faire l'interprète d'un certain nombre de collègues qui vous demandent, Monsieur le Ministre, de mettre tout en œuvre afin que cette journée-là, en tout cas, on puisse rouler en bus, en tram, en métro, gratuitement à Bruxelles.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre, qui répondra en lieu et place de M. Jos Chabert.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, il est exact que notre Région de Bruxelles-Capitale consacre cette année une attention particulière à la « Journée européenne sans voiture » qui a lieu le 22 septembre de chaque année dans bon nombre de villes européennes.

La conférence des bourgmestres a effectivement approuvé unanimement la proposition d'organiser cette année à l'occasion de cet événement, à nouveau une journée sans voiture dans toutes les 19 communes de notre région, et ce pour la première fois depuis la crise du pétrole des années '70.

Cette initiative a notamment vu le jour sous l'impulsion de mon collègue et celle de son collègue Delathouwer. Il va dès lors sans dire que mon collègue apporte tout son soutien à cet événement pour qu'il puisse avoir lieu dans des conditions optimales.

C'est ainsi qu'il a également demandé à la STIB d'y contribuer afin de promouvoir les transports en commun auprès de la population et pour inciter le citoyen à y avoir un recours plus fréquent dans le futur. Il a demandé en particulier à la société d'examiner la possibilité de transports en commun gratuits.

La STIB lui a fait savoir qu'elle n'est pas en faveur d'offrir elle-même des transports publics gratuits à titre promotionnel pendant cette journée. Cela est également l'avis de différents membres du conseil d'administration originaires de plusieurs communes bruxelloises. Selon la STIB, une telle initiative unique est en contradiction avec la promotion durable des transports en commun. Les abonnés fidèles, qui utilisent les transports en commun tous les jours, sont en effet punis : pendant cette journée, leur abonnement est « sans valeur », ce qui démotive d'aucuns quant à l'achat futur d'un abonnement.

La STIB propose de faire une autre offre promotionnelle qui constitue à son avis une alternative valable.

La société augmentera tout d'abord considérablement son offre pendant le dimanche dans voiture. Au lieu de proposer les horaires d'un dimanche normal, on assurera l'horaire du samedi. Ainsi, un service de très bonne qualité sera assuré, ce qui est évidemment essentiel si l'on veut inciter le citoyen à utiliser les transports en commun.

Par ailleurs, la STIB proposera pour le dimanche sans voiture un ticket de jour spécial à tarif réduit. Ce titre de transport ne sera pas uniquement valable toute la journée sur tout le réseau de la STIB; il sera également valable lors de l'acquisition d'un abonnement mensuel.

De cette manière, la STIB veut inciter aussi bien le client que celui qui n'utilise pas encore les services de la société à continuer ou commencer à utiliser les transports en commun, en assurant à titre de promotion un service de très bonne qualité et en proposant simultanément un ticket intéressant qui est en outre « gratuit » pour ceux qui décident de devenir ou de rester client plus longtemps. En effet, si l'on achète un abonnement mensuel ensuite, on bénéficie d'une réduction égale au prix d'achat de ce ticket.

Le coût de ces initiatives pour la promotion des transports en commun pendant le dimanche sans voiture ne sera évidemment pas « gratuit ». Rien que le coût des services supplémentaires pendant cette journée est estimé à une dépense extraordinaire de près de 80.000 euros.

M. Rudi Vervoort. — Et les heures supplémentaires ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — La région prend d'ailleurs également en charge les frais pour l'organisation de la journée qui sont estimés à 100.000 euros, et paie la signalisation supplémentaire indispensable.

Mon collègue estime dès lors que la région contribue avec les initiatives, qu'il vient de vous exposer, de façon considérable au succès du dimanche sans voiture du 22 septembre prochain. Cet événement incitera les Bruxellois à réfléchir sur leurs habitudes en matière de mobilité et à utiliser davantage les transports en commun pendant cette journée et dans le futur.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vincent De Wolf.

M. Vincent De Wolf. — Madame la Présidente, je voudrais vous dire que le ministre a répondu comme l'avocat qui plaide en disant : « Monsieur le Président, mon client me demande de vous dire que ... ».

Le ministre a dit : « Mon collègue a dit que ... ».

Il ne peut pas dire autre chose, mais je veux espérer que dans son esprit, il ne pense pas tout à fait comme son collègue.

Je suis très déçu, parce que c'était l'occasion de pousser à un changement de mentalité, parce que c'est une journée entière sans voiture dans toute la région. C'était l'occasion unique, peut-être, de pousser des centaines de Bruxellois à se rendre compte que les transports en commun ne sont pas si mal et de les inciter à changer d'habitude. Les mesures qui sont proposées ou décidées sont des demi-mesures qui, à mon avis, n'apporteront pas grand-chose. Et donc, je suis particulièrement déçu de la décision prise par la STIB. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité et d'Ecolo.)*

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PU-

BLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LES PLAINTES DES CONTRIBUABLES SE VOYANT IMPOSER EN 2002 LE PAIEMENT DU MONTANT DE LARADIO-TELEREDEVANCE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE KLACHTEN VAN BELASTINGPLICHTIGEN DIE IN 2002 HET KIJK- EN LUISTERGELD MOETEN BETALEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, de nombreux contribuables se plaignent de recevoir encore en 2002, de la part de l'administration précédemment en charge de la perception de la radio-téléredevance, des avis de paiement d'une taxe que le Parlement régional a pourtant ramenée au montant de € 0 pour l'exercice en cours.

Un contentieux semble opposer notre région aux communautés flamande et française. Il résulterait de l'interprétation différente des dates prises en considération par les différents acteurs.

La Région bruxelloise a pris une décision claire qui s'applique dès le 1^{er} janvier 2002. Le montant de la taxe régionale autonome a été adopté en conséquence.

Il serait inadmissible que des contribuables bruxellois se voient imposer à la fois le paiement d'une radio-téléredevance et le montant de la taxe régionale autonome qui la compense partiellement.

La presse a largement fait écho aux décisions de la Région de Bruxelles-Capitale, faisant passer le message que la radio-téléredevance, c'était définitivement terminé !

Il serait du plus mauvais effet que dans les faits, ce ne soit pas le cas.

De plus, il serait tout à fait anormal que, face aux décisions d'un Parlement souverain, ce soit la thèse basée sur une interprétation subjective d'une administration extérieure à la région, qui vienne à s'imposer.

Ce contentieux ne devrait-il pas le cas échéant être porté devant le comité de concertation qui réunit l'Etat fédéral et les entités fédérées ?

Je remercie d'avance M. le Ministre des réponses qu'il voudra bien apporter aux questions posées.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente,

chers Collègues, au début de la réforme fiscale, j'ai insisté auprès des ministres communautaires compétents afin de ne plus prendre de mesures à l'égard de la redevance radio-TV en vue de la perception de la redevance radio-TV à partir de 2002. Les deux ministres communautaires s'en sont tenus à cela et ont chargé leurs services de ne pas entreprendre la perception de la redevance radio-TV pour l'année 2002.

Les feuilles d'imposition auxquels l'honorable membre fait référence n'ont aucun lien avec la redevance radio-TV pour l'année 2002 mais ont bien trait à la perception de la redevance radio-TV pour l'année 2001. Le problème est que cette technique de paiement étalé est effectivement prévue légalement mais que les libellés des feuilles d'imposition peuvent prêter à confusion. En effet, les formulaires en question se rapportent aux périodes en 2002 — par exemple du 1^{er} mars 2001 au 1^{er} mars 2002 —. Il aurait été préférable de mieux indiquer qu'il s'agissait ici du paiement de la redevance radio-TV pour l'année 2001.

Pour les enrôlements qui ont encore eu lieu au début de cette année concernant la taxe 2001, le service concerné a ajouté une petite feuille expliquant qu'il s'agissait bien de la taxe 2001. Un effort a donc été fait pour informer convenablement le public à ce sujet.

Tel que l'honorable membre le signale lui-même dans sa question orale, il s'agit ici des documents qui ont été envoyés par un service qui n'est pas du ressort de la Région de Bruxelles-Capitale mais bien des communautés.

Les informations, envoyées par notre administration, ont en toute logique uniquement trait à la taxe régionale propre mais l'objectif est que la campagne de communication en la matière peut déjà apporter une solution à un nombre de questions.

Le tarif zéro introduit par la Région de Bruxelles-Capitale en matière de redevance radio-TV vaut donc bien à partir du 1^{er} janvier 2002. Cela n'empêche pas que tous les montants dus avant cette date, restent entièrement dus, non plus à la Région de Bruxelles-Capitale mais aux communautés.

J'ai bien lu, Monsieur Cerexhe, la presse du CDH qui voudrait, d'ailleurs, dans le cadre des informations qu'il a divulguées, hier, mettre sur pied tout un mécanisme de police et de recherches s'il en avait les compétences.

M. Benoît Cerexhe. — Moi, je n'ai pas envie que la région se prive de recettes à concurrence de 480 millions, Monsieur le Ministre ! Moi, je veille aux deniers de la Région bruxelloise ! Vous êtes le seul dans ce pays à renoncer à un demi-milliard, le seul ! La Région wallonne et la Région flamande ne font pas cela !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Wenst u soms dat we ploegen controleurs, deurwaarders enzovoort op pad sturen om achterstallige betalingen van soms meer dan tien jaar te gaan innen en daarmee een soort fiscale inquisitie organiseren ?

M. Benoît Cerexhe. — Mais non, Monsieur le Ministre ! Il y a 120 millions qui sont là ! Il ne faut pas une armée de contrôleurs, il suffit d'un coup de fil pour récupérer ces 120 millions !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Avec un service qui n'est pas parvenu à percevoir que 60 % des montants qui lui étaient dus, je voudrais que vous m'expliquiez comment on pourrait percevoir des arriérés depuis dix ans !

M. Benoît Cerexhe. — Téléphoner à M. Demotte ! Il vous dira s'il a bien 120 millions en caisse, aujourd'hui, qui proviennent de la Région bruxelloise !

Mme la Présidente. — Ce débat a déjà eu lieu pour partie en commission. A présent, la discussion aura lieu entre M. Cornelissen et le ministre dans le cadre des questions orales.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Le fait que certains contribuables reçoivent encore des feuilles d'imposition dans le courant 2002 a trait aux modalités de paiement prévues légalement. Une enquête plus approfondie de la loi du 13 juillet 1987 relative à la redevance radio-TV nous apprend ce qui suit. La taxe est due pour des périodes de douze mois successifs mais annuelle.

Intervient alors la mécanique selon laquelle les enrôlements sont envoyés selon la première lettre du nom de famille du contribuable concerné. A vrai dire, les derniers enrôlements pour les lettres de K à Z ont été envoyés en date du 26 mars.

Ces montants sont dus par les contribuables qui doivent payer leur radio-TV redevance de 2001 aux communautés. A cet égard, nous avons, dès la mise sur pied de la nouvelle formule, été conscients que nos enrôlements pour la taxe régionale qui, en partie, compensent la radio-TV redevance, n'ont été envoyés que ces derniers jours, fin juin, avec la possibilité d'effectuer le paiement endéans les deux mois. Par conséquent, les contribuables devant s'acquitter de la taxe régionale ne paieront, en principe, que fin août pour les enrôlements qui doivent encore avoir lieu dans le courant du mois de septembre.

Ainsi, pour éviter que les contribuables ne doivent, dans un laps de temps, payer des montants qui se juxtaposeraient, nous n'avons, de notre plein gré, envoyé les enrôlements qu'en juin. Si, à présent, les personnes concernées, à savoir les contribuables de la taxe régionale, le désirent, elles peuvent obtenir, par le biais de nos services, la possibilité d'un paiement échelonné. Il y a donc encore moyen de moduler la période au cours de laquelle le paiement doit être effectué.

En principe, sauf peut-être dans quelques cas où il s'agit d'une période de trente jours, on ne devrait pas connaître trop de problèmes. Les contribuables qui ont encore reçu un enrôlement en début de cette année-ci sont ceux qui ne se sont pas acquittés intégralement du montant de la taxe radio-TV pour l'année 2001. Ce sont des personnes qui, de leur propre chef, ont demandé un fractionnement du paiement. Le service redevance radio-télévision a reçu, via le ministre communautaire et à la demande de la Région de Bruxelles-Capitale, la mission de ne plus percevoir la redevance pour 2002. La Région de Bruxelles-Capitale ne peut reprocher au service concerné de prendre encore les mesures d'exécution nécessaires pour la perception de la redevance 2001.

En tant qu'autorité, il faut savoir ce que l'on veut. Hier encore, nous avons reçu les critiques du CDH parce que la Région de Bruxelles-Capitale ne veut pas prétendre au contentieux de la redevance des dernières années. A présent, on nous demande pourquoi les contribuables reçoivent des feuilles d'imposition en application de la taxe établie avant 2002.

Ce qui importe pour la Région de Bruxelles-Capitale, c'est que la redevance radio-télévision soit effectivement supprimée à partir du 1^{er} janvier 2002. La problématique à laquelle l'honorable membre fait référence est donc un fait unique dans la période transitoire pendant laquelle nous avons fait l'impossible pour éviter des problèmes.

M. Benoît Cerexhe. — Vous êtes plus simple dans votre campagne, mais la réponse est complexe ... Je n'y comprends pas grand chose !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Ministre, personnellement je n'ai pas de problème avec le fait que l'on essaie de percevoir des parties de taxes qui vaudraient encore pour 2001. Le problème, c'est que l'administration dont notre région n'a pas voulu est tellement performante que, de temps en temps, elle fait aussi de graves erreurs. Je vais vous illustrer cela en quelques mots. Vous avez un monsieur B qui vit avec une madame P — vous avez bien dit que la lettre K est la frontière. Il se fait que, jusqu'à présent et sans qu'ils l'aient demandé, ils payaient de façon fractionnée parce que le service leur avait dit que ce serait plus facile pour eux. Il s'est aussi avéré que monsieur B payait la taxe et son épouse payait la télé-distribution. Un jour, ils se sont dit : « On pourrait avoir des problèmes : si l'on croisait les fichiers, nous pourrions être considérés comme des fraudeurs. ». Ces gens se mettent en ordre — j'en ai les preuves sous la main — ils ont payé la taxe 2001 — et on leur réclame la taxe 2002. Dans ce cas précis, on leur réclame une taxe qui vaut soi-disant pour 2001 mais qu'ils ont déjà acquittée. Vous avez ainsi toute une série de problèmes et je ne sais pas ce que vous faites pour gérer ce genre de cas.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Nous gérons au cas par cas quand on nous le signale. Et vous comprendrez, mieux que quiconque par votre expérience personnelle, que nous avons estimé, dès que nous sommes devenus compétents en la matière, qu'il valait mieux arrêter ce système.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — J'en suis persuadé !

M. Denis Grimberghs. — C'est chez Monsieur H. du MR que vous devez lancer ce débat !

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. BERNARD IDE A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES ETATS GENERAUX DE LA SECURITE ROUTIERE ET LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE ZONES 30 »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATS-SECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE STATEN-GENERAAL VAN DE VERKEERSVEILIGHEID EN HET GEWESTELIJK BELEID IN VERBAND MET DE ZONES 30 »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide pour poser sa question.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, suite à mon interpellation du premier mars 2002 concernant la sécurité routière, le secrétaire d'Etat Robert Delathouwer, a annoncé qu'il organiserait prochainement, au niveau de notre région, des états généraux de la sécurité routière. Trois mois plus tard, ne voyant rien venir, je souhaite savoir s'il compte les organiser ou s'il s'agit d'un effet d'annonce. S'il les organise, je l'en félicite et j'espère pouvoir y participer également.

Je voudrais connaître aussi à quelle date ces états généraux vont avoir lieu.

Comme nous parlons de sécurité routière, c'est l'occasion pour moi de revenir sur la politique régionale en matière de zone 30.

Pour rappel, l'objectif du PRD est d'arriver à ce que 77 % des voiries soient en zone 30 à l'horizon 2006.

Un des moyens pour y parvenir a été pour le secrétaire d'Etat d'encourager les communes à élaborer un plan général pour la réalisation de telles zones, en leur octroyant un subside forfaitaire de 250.000 francs.

Je demande donc à M. Delathouwer quelles communes ont adhéré à son initiative à ce jour, et quel est l'état d'avancement de la programmation de ces travaux dans les communes qui ont décidé de faire le pas.

J'aimerais également savoir, Monsieur le Secrétaire d'Etat, si l'arrêté du 10 octobre 2001, que vous avez pris est un « one shot » puisqu'il existait des délais pour introduire la demande — mais ces délais étaient très serrés — ou si cet arrêté aura un caractère récurrent, comme vous le laissez entendre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à M. Grimberghs le 30 novembre 2001. Si tel est bien le cas, j'aimerais savoir quand a été pris le nouvel arrêté que vous aviez promis pour « le début de l'année 2002 ».

En complément, j'aimerais connaître la politique de la région en ce qui concerne les zones 30 sur la voirie régionale.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, le 1^{er} mars, j'ai effectivement réagi à une interpellation en disant que j'étudierai l'organisation d'états généraux de la sécurité

routière en Région de Bruxelles-Capitale. Je veux profiter de tout le travail et de toute l'énergie que mes collaborateurs ont mis dans la préparation des états généraux fédéraux, mais aussi faire ressortir le travail que nous réalisons, depuis bientôt quinze mois, avec le parquet de police de Bruxelles et les polices sur la problématique du stationnement, des vitesses excessives et des conflits entre les trams et les piétons notamment.

Vous êtes certainement bien placé pour savoir qu'un tel travail demande une grande préparation. Je ne me suis donc jamais focalisé sur une date. Je veux avant tout que le travail théorique, qui fixe un certain nombre de limites et d'objectifs à atteindre au niveau fédéral, soit bien délimité et applicable sur le terrain. Ce travail n'est pas fini. C'est pour cela que j'ai parlé d'états généraux. Vous savez comme moi que Mme Durant a mis dix mois pour organiser ces états-généraux au niveau fédéral.

M. Bernard Ide. — Je ne m'attendais pas à ce que vous sortiez les états généraux avant les vacances ...

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Si votre question vise à savoir si nous avons annoncé les états généraux pour ensuite oublier, la réponse est non. Nous y travaillons encore et ce sera sans doute après les vacances, mais ne me demandez pas de date précise car ils doivent être bien préparés.

Je vous entends dire que 77 % des voiries dans la région — il s'agit surtout de voiries régionales — devraient être en zone 30 à l'horizon 2006. Or, aucune date n'est fixée, ni dans le PRD, ni dans le plan IRIS, ni dans les PRAS. Mais, dans les discussions menées au sein des états généraux fédéraux — où, pour la Flandre et la Wallonie, on ne parlait pas des zones 30 car le problème à résoudre était celui de la vitesse excessive sur d'autres routes —, nous avons insisté, en nous basant entre autres sur le plan IRIS, pour qu'un objectif plus précis soit atteint à une date définie. Si mes souvenirs sont bons, lors des états généraux, nous avons accepté que 60 % des objectifs généraux soient atteints pour les zones 30. Soixante pour cent des 77 % devraient donc effectivement être mis en zone 30 pour 2006. Pour la première fois, une date était évoquée et c'est précisément un des éléments qui m'a incité à donner une suite à ces états généraux fédéraux au niveau de la Région bruxelloise afin d'appliquer cette norme.

Vous m'avez d'ailleurs interrogé sur le nombre de zones 30. On en connaît le nombre, mais encore le parcours ni la longueur. Nous sommes occupés à établir une cartographie précise à la suite de votre demande d'ailleurs.

Le 1^{er} mars, j'avais déjà eu l'occasion de vous répondre que trois communes — Ixelles, Schaerbeek et Evere — avaient rentré leur dossier en 2001, malgré le délai extrêmement court.

En ce qui concerne le nouvel arrêté de subvention pour 2002 nous avons été quelque peu surpris car le Conseil d'Etat a posé un certain nombre de questions qui n'avaient pas été formulées l'année dernière. C'est assez bizarre mais c'est ainsi.

Ce nouvel arrêté de subvention pour 2002 a été approuvé par le gouvernement bruxellois le 2 mai 2002 et, le jour même, j'ai envoyé

par mail une copie du texte approuvé à tous les conseillers en mobilité de la région, afin qu'ils puissent préparer leur dossier de demande de subvention.

Je suis très heureux de vous annoncer que l'arrêté 2002 a été publié aujourd'hui au *Moniteur belge*. Je crois donc que l'on peut s'attendre à ce que quelques communes qui ont déjà préparé le dossier — par exemple, Molenbeek, Berchem, Anderlecht, Ganshoren, Forest, voire d'autres — rentrent leur dossier dans les plus brefs délais. Mais je confirme tout de même qu'il s'agit d'une opération non récurrente, un « one shot », et qu'après cette année-ci, le one shot sera terminé. Toutes les communes désireuses d'en profiter doivent donc rentrer un dossier cette année.

Pour ce qui concerne les voiries régionales, il n'y en a qu'un petit nombre où l'on peut envisager des zones 30; je pense aux voies latérales des axes résidentiels principaux. Pour le reste, c'est avec l'arrêté ministériel relatif aux abords des écoles pris par Mme Durant que l'on pourra travailler. Je pense qu'il ne faut pas hésiter. C'est une discussion que nous aurons au niveau du gouvernement. Selon moi, aux abords de toute école, que la voirie soit communale ou régionale, on devrait pouvoir en faire une zone 30. Mais ne prenez pas cela comme un engagement, c'est simplement une idée personnelle.

M. Bernard Ide. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, pourriez-vous m'éclairer davantage sur les 60 % des 77 % dont vous avez parlé ? Je n'ai pas bien compris.

J'ai sous les yeux la page du PRD relative à ces fameux 77 % et il est indiqué : « le réseau de quartiers qui représente 77 % du total des voiries de la Région de Bruxelles-Capitale est progressivement transformé en zone 30. ».

Que je sache, un PRD vaut pour une législature. Mais comme ce dernier n'a pas commencé en 1999, je pense qu'en 2006, on devrait normalement avoir 77 % des voiries en zone 30. Je comprends pas pourquoi vous parlez de 60 % des 77 %.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Vous dites vous-même qu'à la limite, cela devrait être pour 2004. C'est impossible, vous le savez. On n'a jamais fixé de date ultime. Le PRD dit bien qu'à terme — sans date précise — il faudra que la vitesse soit limitée à 30 kilomètres à l'heure dans toutes les voiries non régionales. Pour l'instant, le code de la route ne nous permet de le faire que dans des zones 30. « A terme », cela peut être dans deux, trois, quatre ou dix ans ...

Vous savez aussi bien que moi qu'en matière de voiries communales, ce sont les communes qui sont compétentes alors qu'aux niveaux flamand et wallon, on discutait surtout de la limitation à 70 kilomètres à l'heure sur les routes régionales, car les problèmes de sécurité ne se posent pas uniquement dans les villes mais aussi sur les routes entre les villes, chez nous, en revanche, le problème se pose au niveau du centre de la ville. Nous avons donc un objectif particulier. Nous avons insisté et, finalement, tout le monde a accepté l'obligation d'atteindre 60 % de l'objectif final — 77 % — en 2006, non seulement pour Bruxelles mais aussi pour les autres villes. Telle est l'explication.

M. Bernard Ide. — Egalement en Région bruxelloise ...

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Oui.

M. Bernard Ide. — Et non en 2003 pour les zones 30, comme M. Riguelle voulait le dire.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — En 2030, ce seront les zones 7 !

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

La séance plénière est suspendue à 18 h 15.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 18.15 uur.

Elle est reprise à 18 h 20.

Ze wordt hervat om 18.20 uur.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA DESIGNATION DES NEUF MEMBRES DU COLLEGE JURIDICTIONNEL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (article 83quinquies de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises)

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE AANWIJZING VAN NEGEN LEDEN VAN HET RECHTSCOLLEGE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST (artikel 83quinquies van de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la désignation des neuf membres du Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale (article 83quinquies de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, inséré par l'article 87 de la loi spéciale du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat).

Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de aanwijzing van negen leden van het Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (artikel 83quinquies van de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen, ingevoegd

bij artikel 87 van de bijzondere wet van 16 juli 1993 tot vervollediging van de federale staatsstructuur).

Les bulletins de vote reprenant la liste des candidats proposés par le gouvernement vous ont été distribués.

De stembriefjes met de lijst van de door de regering voorgedragen kandidaten werden rondgedeeld.

Je vous propose de charger le secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple Mme Meunier.

Ik stel voor de secretaris die zitting heeft in het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld mevrouw Meunier.

Mme la Présidente. — Mme Meunier devant surveiller les opérations de dépouillement, je propose qu'un membre de son groupe se charge de voter pour elle ? (*Assentiment.*)

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam zijn ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite M. le secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mijnheer de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Résultat du scrutin — Uitslag van de stemming

Mme la Présidente. — Voici le résultat du scrutin.

Uitslag van de stemming.

Nombre de voix émises : 59

Aantal uitgebrachte stemmen : 59

Votes blancs et nuls : 2

Blanco en ongeldige stemmen : 2

Nombre de votes valables : 57

Aantal geldige stemmen : 57

Mmes Dominique Bernard, Anne Bourgaux, Simone Creyf, Donatienne Wahl, MM. Jean-Marc Picard, Christian-Guy Smal, André Moyaerts, Gérard van den Berg et Willy Wyns ont obtenu la majorité absolue des 47 voix et sont donc désignés en qualité de membres du Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mevr. Dominique Bernard, Anne Bourgaux, Simone Creyf, Donatienne Wahl, de heren Jean-Marc Picard, Christian-Guy Smal, André Moyaerts, Gérard van den Berg en Willy Wyns hebben de volstrekte meerderheid van 47 stemmen bekomen en worden dus als leden van het Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest aangewezen.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et la proposition dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en het voorstel.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT LES ARTICLES 98 ET 100 DU CODE DES TAXES ASSIMILÉES AUX IMPÔTS SUR LES REVENUS

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ARTIKEL 98 EN 100 VAN HET WETBOEK VAN DE MET DE INKOMSTENBELASTINGEN GELIJKGESTELDE BELASTINGEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

65 membres sont présents.

65 leden zijn aanwezig.

58 votent oui.

58 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Grootte, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grijp, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, RELATIF A L'INTRODUCTION D'UNE REDUCTION DE LA TAXE DE MISE EN CIRCULATION (TMC) SUR LA BASE DE LA NORME D'EMISSION DE MOTEUR (COMME VISE DANS LA DIRECTIVE 98/69/CE DU 13 OCTOBRE 1998) OU DE LA NATURE DU COMBUSTIBLE DE PROPULSION, COMPTE TENU DE LA NEUTRALITE FISCALE ET EN VUE DE PREVENIR LA CONCURRENCE ENTRE LES REGIONS AU NIVEAU DE L'IMMATRICULATION DES VEHICULES

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN HET VLAAMSE GEWEST, HET WAALSE GEWEST EN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST BETREFFENDE DE INVOERING VAN DE BELASTING OP DE INVERKEERSTELLING (BIV) OP GROND VAN DE EMISSIE-NORM VAN DE MOTOR (ZOALS BEPAALD IN DE RICHTLIJN 98/69/EG VAN 13 OKTOBER 1998) OF DE AARD VAN DE IN-

SCHRIJVINGSBRANDSTOF, MET INACHTNEMING VAN DE FISCALE NEUTRALITEIT EN TER VOORKOMING VAN DE CONCURRENTIE TUSSEN DE GEWESTEN OP HET VLAEK VAN DE INSCHRIJVING VAN DE VOERTUIGEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

61 votent oui.

61 stemmen ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Cereixe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mooock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandebossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITE DE NICE MODIFIANT LE TRAITE DE L'UNION EUROPEENNE, LES TRAITES INSTITUANT LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET CERTAINS ACTES CONNEXES, AUX PROTOCOLES A, B ET C ET A L'ACTE FINAL, FAITS A NICE LE 26 FEVRIER 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET VERDRAG VAN NICE HOUDENDE WIJZIGING VAN HET VERDRAG BETREFFENDE DE EUROPESE UNIE, DE VERDRAGEN TOT OPRICHTING VAN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN SOMMIGE BIJBEHORENDE AKTEN, MET DE PROTOCOLLEN A, B EN C EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT TE NICE OP 26 FEBRUARI 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

51 votent oui.

51 stemmen ja.

14 votent non.

14 stemmen neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, de

Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Galand, Grijp, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Ont votés non :

Hebben neen gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, M. Cerexhe, Mme de Grootte, M. Demol, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle, Mme Rorive et M. Van Assche.

S'est abstenu :

Heeft zich onthouden :

M. Daems.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, si le vote positif de mon groupe vise à soutenir les efforts menés par la Belgique depuis le sommet de Laeken et, récemment encore, dans le cadre de la Convention, pour que la construction européenne prenne une autre direction, mon abstention vise à rappeler les critiques et les réserves que nous avons formulées lors des débats en commission en novembre dernier, c'est-à-dire lors de la première présentation du Traité de Nice par le gouvernement.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A :
L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE D'ARMENIE, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAITA BRUXELLES, LE 7 JUIN 2001**

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE, ENERZIJD, EN DE REPUBLIEK ARMENIE, ANDERZIJD, INZAKE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 7 JUNI 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

59 votent oui.

59 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Grootte, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A :
L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A BRUXELLES LE 18 MAI 2001**

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE, ENERZIJD, EN DE REGERING VAN BURKINA FASO, ANDERZIJD, INZAKE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN

**BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT
TE BRUSSEL OP 18 MEI 2001**

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

59 votent oui.

59 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A :
L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-
LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LE ROYAUME**

**D'ARABIE SAOUDITE, D'AUTRE PART, CONCERNANT
L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPRO-
QUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A JEDDAH LE
22 AVRIL 2001**

Vote nominatif sur l'ensemble

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEM-
MING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BEL-
GISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE, ENER-
ZIJDS, EN HET KONINKRIJK SAUDI-ARABIE,
ANDERZIJDS, INZAKE DE WEDERZIJDSSE BEVOR-
DERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN,
OPGEMAAKT TE JEDDAH OP 22 APRIL 2001**

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

55 votent oui.

55 stemmen ja.

11 s'abstiennent.

11 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, MM. Galand, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Daems, Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Hance, Lahssaini, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A :
L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-
LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE
FEDERALE ISLAMIQUE DES COMORES, D'AUTRE
PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA
PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSE-
MENTS, FAIT A BRUXELLES LE 18 MAI 2001**

Vote nominatif sur l'ensemble

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEM-
MING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BEL-
GISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE,
ENERZIJD, EN DE FEDERALE ISLAMITISCHE REPU-
BLIEK DER COMOREN, ANDERZIJD, INZAKE DE
WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING
VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE BRUSSELOP
18 MEI 2001**

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

57 votent oui.

57 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Mme Derbaki Sbai, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandebossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A :
L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-
LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE
DE CROATIE, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'EN-
COURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES
DES INVESTISSEMENTS, FAIT A BRUXELLES LE 31 OC-
TOBRE 2001**

Vote nominatif sur l'ensemble

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEM-
MING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE
BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE,
ENERZIJD, EN DE REPUBLIEK KROATIE, ANDER-
ZIJD, INZAKE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN
BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT
TE BRUSSEL OP 31 OKTOBER 2001**

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

60 votent oui.

60 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bastien, Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandebossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE FAIT A BRUXELLES LE 22 SEPTEMBRE 1998, COMPLETANT LA CONVENTION BENELUX CONCERNANT LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ENTRE COLLECTIVITES OU AUTORITES TERRITORIALES AVEC EXPOSE DES MOTIFS COMMUN, SIGNEE A BRUXELLES LE 12 SEPTEMBRE 1986

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL, GEDAAN DE BRUSSEL OP 22 SEPTEMBER 1998, TOT AANVULLING VAN DE BENELUX-OVEREENKOMST INZAKE GRENDOVERSCHRIJDENDE SAMENWERKING TUSSEN TERRITORIALE SAMENWERKINGSVERBANDEN OF AUTORITEITEN MET GEMEENSCHAPPELIJKE MEMORIE VAN TOELICHTING, ONDERTEKEND TE BRUSSEL OP 12 SEPTEMBER 1986

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

60 votent oui.

60 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bastien, Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandebossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD EURO-MEDITERRANEEN ETABLISANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE, D'AUTRE PART, AUX ANNEXES I, II, III, IV, V ET VI, AUX PROTOCOLES 1, 2, 3, 4 ET 5 ET A L'ACTE FINAL, FAITS A LUXEMBOURG LE 25 JUIN 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE EUROPEES-MEDITERRANE OVEREEN-

KOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE TOT STAND GEBRACHT WORDT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJD, EN DE ARABISCHE REPUBLIEK EGYPT, ANDERZIJD, MET DE BIJLAGEN I, II, III, IV, V EN VI, MET DE PROTOCOLLEN 1, 2, 3, 4 EN 5 EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT DE LUXEBURG OP 25 JUNI 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

59 votent oui.

59 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Grootte, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA POLITIQUE REGIONALE D'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE (URE) DANS LE SECTEUR PUBLIC

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE HOUDENDE HET GEWESTELIJK BELEID IN ZAKE RATIONEEL ENERGIEGEBRUIK (REG) IN DE OPENBARE SECTOR

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Wij stemmen over het voorstel van resolutie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

65 votent oui.

65 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le conseil adopte la proposition de résolution.

Bijgevolg neemt de raad het voorstel van resolutie aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Grootte, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Mme Bastien.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

La séance plénière est levée à 18 h 40.

De plenaire vergadering wordt om 18.40 uur gesloten.